

Comparaison internationale des facteurs déterminant les prix et les coûts dans le commerce de détail



5500.4	110.4	3.5	5061.9	5509.9	15155.5	17700.5	18384.9
7.5	1.0	-4.5	12.5	16.7	23.2	17.4	3.4
1815.2	1700.5	1831.3	2121.2	7111.0	7799.7	7161.9	
10.7	-8.0	0.8	14.9	13.4	9.7	14.9	

Impressum

Editeur

BAK Basel Economics en collaboration avec
COOP, DENNER, MANOR, MIGROS, VALORA et CHARLES VÖGELE

Direction de projet

Michael Grass

Rédaction

Michael Grass
Thomas Schoder
Thomas Stocker

Adresse postale

BAK Basel Economics
Gueterstrasse 82
CH-4002 Basel
Tel. +41 61 279 97 00
Fax +41 61 279 97 28
info@bakbasel.com
<http://www.bakbasel.com>

Etude sur mandat de



Préface

Politiciens, médias et consommateurs évoquent régulièrement de fortes différences de prix entre la Suisse et l'Union européenne. Quelles sont les différences effectives de prix et comment s'expliquent-elles? Rédigée en 2001, une première étude de BAK Basel Economics examinait de manière systématique les différences de prix entre la Suisse et les pays voisins, ainsi que les raisons de ces différences. Pour lutter efficacement contre les désavantages de prix en Suisse, il convient d'éclaircir les causes de ces écarts. C'est pourquoi la Communauté d'intérêt du commerce de détail suisse (IG DHS) a mandaté BAK Basel Economics pour actualiser cette étude datant de 2001. Les résultats de ces travaux sont présentés ici.

Pour partie, les éléments à la source des différences de prix sont des données pratiquement immuables comme la topographie, le caractère trilingue de la Suisse ou encore la dimension réduite du marché (désavantages liés aux quantités limitées). D'autres causes peuvent faire l'objet de modifications sur le plan politique, notamment la réduction des droits de douane ou le démantèlement des entraves techniques au commerce, à travers l'harmonisation des lois ou la reconnaissance des évaluations de conformité des produits. Mais la lourdeur des procédures d'octroi de permis de construire et le niveau élevé des taxes (RPLP) sont des facteurs qui contribuent également à augmenter sensiblement les coûts.

Dans une série de domaines, les différences de prix s'expliquent en outre par des différences de qualité. Celles-ci sont parfois ancrées dans la loi, par exemple l'interdiction de l'élevage de la volaille en batterie ou des antibiotiques comme stimulants du rendement dans les aliments pour animaux. Mais certaines différences de qualité répondent clairement à des exigences plus élevées de la part des consommatrices et consommateurs suisses. Ce constat s'applique notamment à la part plus élevée de produits labellisés (Bio, FairTrade, FSC, etc.), à la qualité supérieure de certains produits (par ex. textiles plus denses) ou encore à l'exclusion de certaines technologies (par ex. le fait de renoncer aux produits à base d'œufs de batterie).

Si l'on compare l'ensemble des facteurs de coût, le commerce de détail suisse est confronté à un désavantage de coût de 23% par rapport aux pays voisins. Ce désavantage se traduit par une différence moyenne de 15% au niveau des prix à la consommation. Compte tenu des différents taux de taxe sur la valeur ajoutée, les différences de prix s'expliquent dans une large mesure par des différences effectives de coût. Les facteurs les plus importants sont les coûts supérieurs d'achat de biens sur le marché intérieur, suivis des coûts plus élevés pour les importations et les consommations intermédiaires. En revanche, le coût du travail n'entre pratiquement pas en ligne de compte.

Une amélioration des conditions cadres pour l'achat de biens à l'étranger (importations parallèles, Cassis de Dijon) entraînerait une modification fondamentale de la structure des coûts et réduirait probablement aussi les coûts d'achat de biens en Suisse. Mais dans la perspective d'une réduction durable des coûts, les mesures les plus importantes et les plus efficaces sont les réformes du marché intérieur. Or dans le domaine de l'agriculture, ces réformes ne pourront pas déployer leur effet sans ouverture des frontières. Des réformes s'imposent en outre dans les domaines du marché de l'énergie et de la construction. Dans cette perspective, il s'agira notamment de raccourcir les procédures d'octroi de permis de construire, et de réduire les obligations dépassant le niveau requis en Union européenne.

R. Benedick, Manor

H. Bolliger, Migros

P. Gaydoul, Denner

H.U. Loosli, Coop

P. Wüst, Valora

D. Reinhard, Charles Vögele

Sommaire

Executive Summary	9
1 Introduction	13
2 Evolution des prix dans le commerce de détail suisse	14
3 Comparaison internationale des prix à la consommation dans le commerce de détail	18
3.1 Données et méthodes	18
3.2 Niveaux relatifs des prix à la consommation 2005	22
3.3 Analyse de l'évolution relative des prix 2000-2005	26
4 Les raisons des différences internationales des prix à la consommation	30
4.1 Le processus de production du commerce de détail	30
4.2 Données et méthodes	32
4.3 Coût d'achat de biens	36
4.4 Coût de consommation intermédiaire	47
4.5 Coût du travail	51
4.6 Autres facteurs de coût	56
5 Synthèse et conclusions	57
5.1 Résumé des principaux facteurs de coût	57
5.2 Synthèse des comparaisons de coût et de prix	58
5.3 Conclusions en matière de politique économique	59
6 Bibliographie	63

Figures

Fig. 1 :	Evolution des prix dans le commerce de détail entre 1985-2005	14
Fig. 2 :	Comparative Price Levels dans la consommation et le commerce de détail	23
Fig. 3 :	Comparative Price Levels dans le secteur alimentaire	23
Fig. 4 :	Comparative Price Levels dans le secteur non alimentaire	25
Fig. 5 :	Evolution du Comparative Price Level dans le secteur alimentaire	26
Fig. 6 :	Evolution des Comparative Price Levels dans le secteur alimentaire 2000-2005	27
Fig. 7 :	Evolution du Comparative Price Level dans le secteur non alimentaire	27
Fig. 8 :	Evolution des Comparative Price Levels dans le secteur non alimentaire 2000-2005	28
Fig. 9 :	Evolution du Comparative Price Level dans l'ensemble du commerce de détail	29
Fig. 10 :	Evolution des Comparative Price Levels par rapport à la valeur moyenne UE4	29
Fig. 11 :	Facteurs déterminant les prix dans le commerce de détail	31
Fig. 12 :	Comparative Import Price Levels dans le domaine alimentaire	34
Fig. 13 :	Niveaux relatifs des prix à la production dans l'industrie alimentaire	42
Fig. 14 :	Niveaux relatifs des prix à la production dans l'agriculture	43
Fig. 15 :	Niveaux relatifs des prix à la production dans le commerce de gros	43
Fig. 16 :	Coût relatif d'achat de biens à l'importation de produits alimentaires	43
Fig. 17 :	Coût relatif d'achat de biens dans le domaine alimentaire	44
Fig. 18 :	Coût relatif d'achat de biens dans le domaine non alimentaire à l'intérieur du pays	44
Fig. 19 :	Coût relatif d'achat de biens à l'importation de marchandises non alimentaires	45
Fig 20 :	Coût relatif d'achat de biens dans le domaine non alimentaire	46
Fig. 21 :	Coût relatif d'achat de biens	46
Fig. 22 :	Structure de la consommation intermédiaire dans le commerce de détail	47
Fig. 23 :	Niveaux relatifs des prix à la production dans l'industrie graphique et l'édition	48
Fig. 24 :	Niveaux relatifs des prix à la production dans le secteur immobilier	48
Fig. 25 :	Niveaux relatifs des prix à la production dans le secteur des services aux entreprises	48
Fig. 26 :	Niveaux relatifs des prix à la production dans le secteur financier	48
Fig. 27 :	Niveaux relatifs des prix à la production dans le secteur de la communication	49
Fig. 28 :	Niveaux relatifs des prix à la production dans le secteur de l'énergie	49
Fig. 29 :	Coût de consommation intermédiaire du commerce de détail en comparaison internationale	50
Fig. 30 :	Coût salarial brut dans le commerce de détail	52
Fig. 31 :	Coût du travail dans le commerce de détail	52
Fig. 32 :	Coût salarial unitaire dans le commerce de détail	53
Fig. 33 :	Salaires nets des employés du commerce de détail en parité de pouvoir d'achat	54
Fig. 34 :	Les principaux facteurs de coût du commerce de détail en comparaison internationale	57
Fig. 35 :	Synthèse des comparaisons de coût et de prix	58
Fig. 36 :	Décomposition de l'« îlot de cherté » (1)	60
Fig. 37 :	Décomposition de l'« îlot de cherté » (2)	61

Tableaux

Tab. 1 : Evolution des prix dans le commerce de détail suisse entre 1985-2005	15
Tab. 2 : Comparative Price Levels dans le secteur alimentaire	24
Tab. 3 : Comparative Price Levels dans le secteur non alimentaire	25
Tab. 4 : Taux de taxe sur la valeur ajoutée en comparaison internationale	56

Executive Summary

Les comparaisons internationales des prix à la consommation aboutissent régulièrement au constat que la Suisse est un « îlot de cherté ». Ce type de comparaison est généralement effectué pour un ou deux produits précis, alors que le panier-type est rarement analysé dans son ensemble. Rares sont en outre les études traitant les raisons des différences de prix au plan international. En 2001, BAK Basel Economics a mené une première analyse des différences de prix entre la Suisse et les autres pays européens, ainsi que des sources de ces différences. La présente étude actualise et approfondit cette comparaison des prix et des coûts entre le commerce de détail suisse et les pays européens que sont l'Allemagne, la France, l'Autriche et l'Italie (UE4).

L'analyse se concentre sur les questions suivantes :

- Quelles sont les différences de prix entre le commerce de détail en Suisse et dans les pays européens retenus pour la comparaison?
- Quelles sont les différences de coûts entre le commerce de détail en Suisse et dans les pays européens retenus pour la comparaison, et quel rapport existe-t-il entre ces différences de coûts et les divers facteurs en présence?
- Les différences de prix constatées s'expliquent-elles par les facteurs de coût analysés?
- Quelles conséquences en matière de politique économique découlent de cette analyse?

Analyse des différences de prix

La comparaison des prix à la consommation en Suisse avec les prix des pays voisins fait apparaître la persistance de différences notables de prix. Par rapport à la moyenne UE4, la différence de prix s'élevait à 15% en 2005. Le niveau de la différence de prix peut cependant varier selon le groupe de marchandises. D'une manière générale, les différences de prix sont légèrement plus importantes dans le secteur alimentaire que pour les marchandises non alimentaires. Une analyse dynamique de l'évolution relative des prix montre que les différences de prix se sont réduites, ces 5 dernières années, pour pratiquement l'ensemble des groupes de marchandises du commerce de détail.

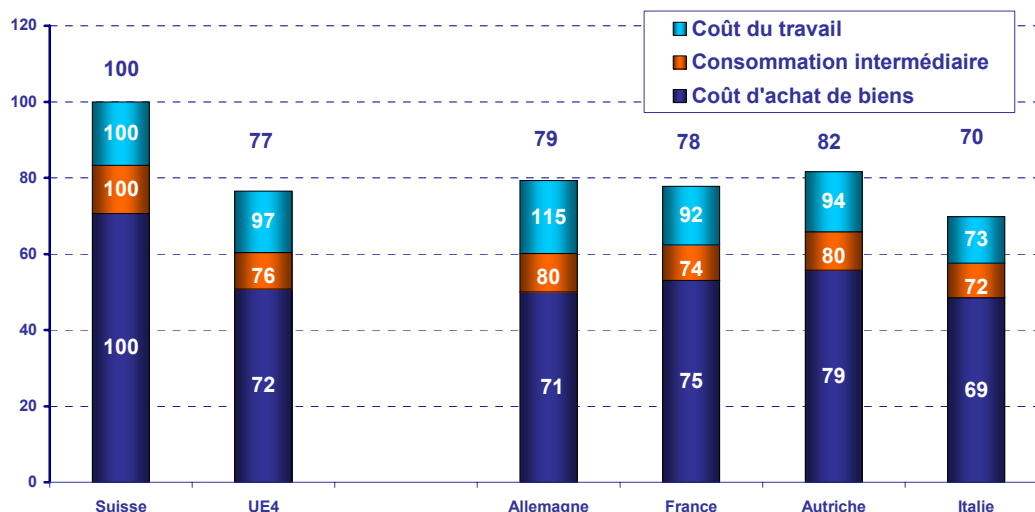
Analyse des principaux facteurs de coût

L'analyse des principaux facteurs de coût que sont l'achat de biens, la consommation intermédiaire et le travail établit que le commerce de détail européen possède en moyenne un avantage de coût de 23%. Cette situation est principalement liée à l'achat de biens et à la consommation intermédiaire, car dans ces domaines l'avantage de coût des autres pays se monte à 28%, respectivement 24%. Pour le coût du travail, le désavantage de coût du commerce de détail suisse est moins net. En moyenne UE4, le coût salarial brut – charges salariales comprises – est certes inférieur de 17% à la valeur suisse. Mais le commerce de détail suisse parvient

à compenser une grande partie de ce désavantage de coût, grâce à une productivité du travail supérieure à la moyenne. Corrigé de la productivité du travail, le coût du travail en moyenne UE4 n'est inférieur au niveau suisse que de 3%.

Les principaux facteurs de coût du commerce de détail en comparaison internationale

2005, indices, Suisse=100



Source : BAK Basel Economics

Exemple de lecture : la valeur indiquée au-dessus des colonnes désigne l'ensemble des coûts relatifs ; en moyenne UE4, les coûts d'achat de biens, de consommation intermédiaire et de travail s'élèvent à 77% du niveau suisse. D'une part, les tronçons des colonnes indiquent, par leur hauteur, la contribution du facteur de coût concerné aux coûts totaux dans le pays considéré ; d'autre part, la valeur indice par rapport à la Suisse est inscrite sur le tronçon. Le graphique indique donc que la consommation intermédiaire du commerce de détail allemand s'élève à 80% de la valeur correspondante pour la Suisse.

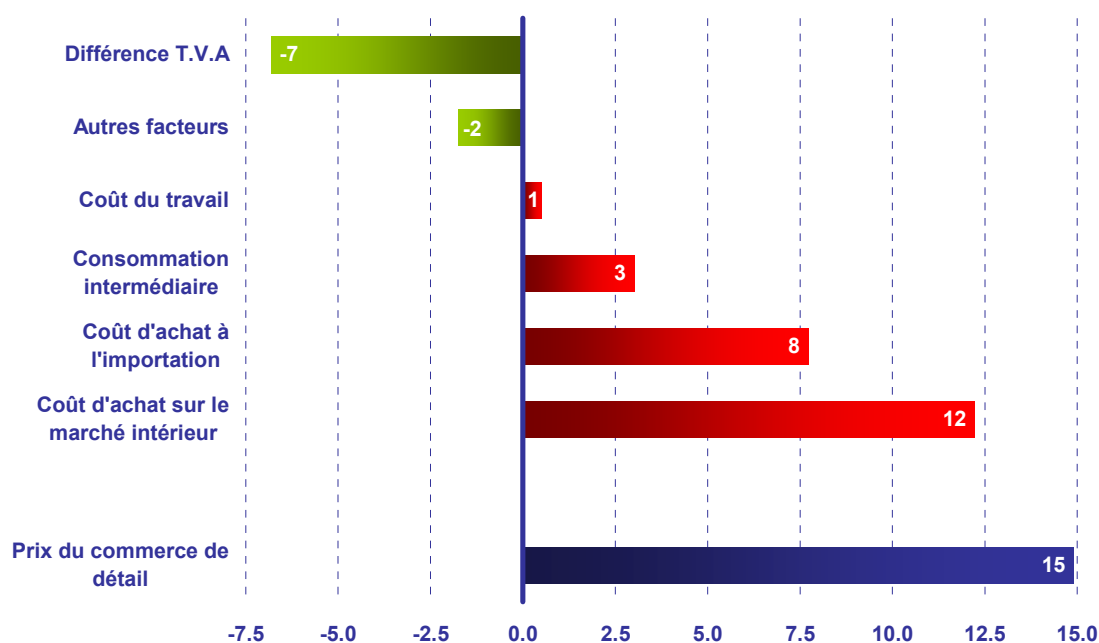
Synthèse des comparaisons de coût et de prix

La synthèse des comparaisons de coût et de prix montre que la majeure partie des différences des prix à la consommation s'explique par les facteurs de coût analysés et la différence du taux de taxe sur la valeur ajoutée. En moyenne UE4, les différences observées pour les différents facteurs de coût sont pratiquement identiques aux différences qui apparaissent au niveau des prix à la consommation.

Pour identifier des options de politique économique en vue de démanteler l'« îlot de cherté », il est utile d'examiner de manière approfondie la composition des différences de coût et de prix. La figure présentée ci-dessous indique la contribution des différents facteurs de coût à l'« îlot de cherté ». En d'autres termes : elle illustre le pourcentage hypothétique de baisse des prix à la consommation en Suisse, si le facteur de coût considéré présentait le même niveau que dans le pays retenu pour la comparaison, ceteribus paribus (dans l'hypothèse que tous les autres facteurs restent constants).

Décomposition de l'« îlot de cherté »

2005, contribution à la différence des prix à la consommation par rapport au pays considéré, en points de pourcentage



Source : BAK Basel Economics

La décomposition de l'îlot de cherté qu'est la Suisse fait apparaître qu'en Allemagne, France, Autriche et Italie, les prix moyens à la consommation dans le commerce de détail sont, par rapport à la Suisse :

- inférieurs de 12% du fait de coûts moins élevés pour l'achat de biens sur le marché intérieur;
- inférieurs de 8% du fait de coûts moins élevés pour l'achat de biens à l'importation;
- inférieurs de 3% du fait de coûts moins élevés pour les consommations intermédiaires;
- inférieurs de 1% du fait de coûts moins élevés pour le travail;
- supérieurs de 6% du fait de taux plus élevés de taxe sur la valeur ajoutée.

Cette déduction d'effets sur les prix ne constitue pas une prévision de baisses de prix futures en fonction de modifications partielles des conditions cadres. En effet, le changement d'une partie des conditions cadres entraînerait probablement la modification de l'ensemble de la structure des coûts. La libéralisation de l'achat international de biens pourrait par exemple entraîner une augmentation de la part des coûts des marchandises importées par rapport à l'ensemble des achats de biens, en dépit de la baisse des prix d'achat à l'importation. Il en découlerait de nouveaux effets sur les prix à la consommation, effets qui n'ont pas été quantifiés dans le cadre de cette étude.

Conclusions en matière de politique économique

S'il n'est pas possible de formuler des prévisions de l'impact des diverses mesures de politique économique, l'analyse permet néanmoins de tirer quelques conclusions concernant l'importance de certaines options de politique économique. L'identification des différentes composantes de l'« îlot de cherté » indique que, dans l'optique de faire baisser les prix à la consommation, l'agenda de politique économique ne peut pas se résumer à la libéralisation des achats de biens au niveau international. Il s'agit plutôt de mettre en œuvre une politique équilibrée et généralisée de libéralisation. Cette démarche inclut aussi – et surtout – la libéralisation du secteur intérieur suisse. Dans ce contexte, les mesures de politique économique visant à faire baisser le niveau des prix en Suisse concernent les axes suivants :

Libéralisation du secteur intérieur suisse

Environ 12% des différences de prix avec l'UE4 se rapportent au coût plus élevé d'achat de biens sur le marché intérieur, tandis que 3% sont dus à un coût supérieur de consommation intermédiaire. Il apparaît donc que la libéralisation du marché intérieur doit être un élément central en vue d'une politique de baisse des prix à la consommation. La perspective de libéralisation du marché intérieur concerne d'abord le secteur agricole, dont le niveau élevé des prix à la production exerce un impact direct (achat de biens dans le secteur agricole) et indirect (par le biais de l'industrie alimentaire) sur les prix du commerce de détail. La libéralisation s'impose en outre dans le secteur de l'énergie, dont les prix plus élevés se répercutent dans le commerce de détail en tant que tel, mais aussi dans nombre d'autres branches qui connaissent de ce fait des coûts supérieurs – en comparaison internationale – et donc, en règle générale, des prix plus élevés à la production. Dans ce contexte, il est utile de rappeler qu'il s'agit de mettre en œuvre une orientation libérale pour l'ensemble des réglementations des marchés de produits, dans tous les secteurs.

Renforcement général du libre-échange

Outre la libéralisation du marché intérieur, le renforcement du libre-échange constitue un axe important pour une politique économique de baisse des prix à la consommation. Dans ce domaine, il convient d'opter pour une libéralisation générale du marché intérieur et donc de renforcer le libre-échange à tous les niveaux. Les points forts d'un tel agenda de politique économique pourraient être la poursuite de la libéralisation du secteur agricole, l'introduction du principe Cassis de Dijon et la révision du droit des brevets – du moins pour les produits importants pour le commerce de détail. Un autre champ d'action réside dans la nécessité d'empêcher les ententes verticales anticoncurrentielles à travers une politique de concurrence efficace.

Regroupement des mesures

Dans certains domaines, le regroupement des mesures peut en outre constituer un avantage, car il réduit les coûts d'adaptation qui incombent aux acteurs du marché. Une introduction simultanée du principe Cassis de Dijon et de la révision du droit des brevets pour les produits du commerce de détail permettrait ainsi l'adaptation des systèmes de logistique aux nouvelles conditions cadres en une seule étape. De plus, le regroupement de plusieurs mesures susciterait probablement un impact plus positif et dynamisant sur le climat de la concurrence qu'une introduction en étapes espacées dans le temps.

1 Introduction

Les comparaisons internationales des prix à la consommation aboutissent régulièrement au constat que la Suisse est un « îlot de cherté ». Or ce type de comparaison n'est généralement pas mené de manière systématique pour un panier-type. Rares sont en outre les études traitant les raisons des différences de prix au plan international.

En 2001, BAK Basel Economics a mené une première analyse des différences de prix entre la Suisse et les autres pays européens. Cette recherche était centrée sur les différences de prix et de coût dans le commerce de détail. La présente étude actualise et approfondit cette comparaison des prix et des coûts entre le commerce de détail suisse et les pays européens que sont l'Allemagne, la France, l'Autriche et l'Italie. Par rapport à la première « étude sur les prix », cette nouvelle étude constitue un apport supérieur, tant du point de vue de l'état des données disponibles que des méthodes d'analyse.

Le chapitre 2 présente d'abord un état des lieux de l'évolution des prix dans le commerce de détail suisse au cours des 20 dernières années. La deuxième partie de l'état des lieux, au chapitre 3, fait intervenir une première comparaison internationale. Du côté des consommateurs, l'analyse met en relief les prix relatifs que paient les consommateurs suisses pour un panier-type en Suisse, en comparaison avec les prix dans les autres pays. Cette comparaison opère une distinction entre un panier représentant l'ensemble des biens de consommation et un panier-type spécifique au commerce de détail.

Le chapitre 4 étudie, au fil du « processus de production » dans le commerce de détail, les causes des différences de prix au niveau international. La question étudiée est la suivante : pour quels facteurs de coût le commerce de détail suisse présente-t-il un désavantage comparatif par rapport à d'autres pays? L'étude s'attache d'abord à analyser l'achat de biens, en distinguant les secteurs alimentaire et non alimentaire.

L'analyse des coûts d'achat de biens est suivie de l'étude de la chaîne de valorisation dans le commerce de détail, englobant donc l'ensemble des activités en aval de l'achat de biens. La recherche différencie entre les coûts pour les consommations intermédiaires fournies au commerce de détail par d'autres secteurs, et les coûts de main-d'œuvre, donc les coûts du travail.

Le chapitre 5 synthétise les résultats obtenus. Un résumé des comparaisons de prix et de coût met en évidence la proportion des différents postes de coût à l'ensemble de l'« îlot de cherté » suisse. Sur la base des résultats de l'analyse quantitative, l'étude discute ensuite diverses options possibles de politique économique en vue du démantèlement de l'« îlot de cherté ».

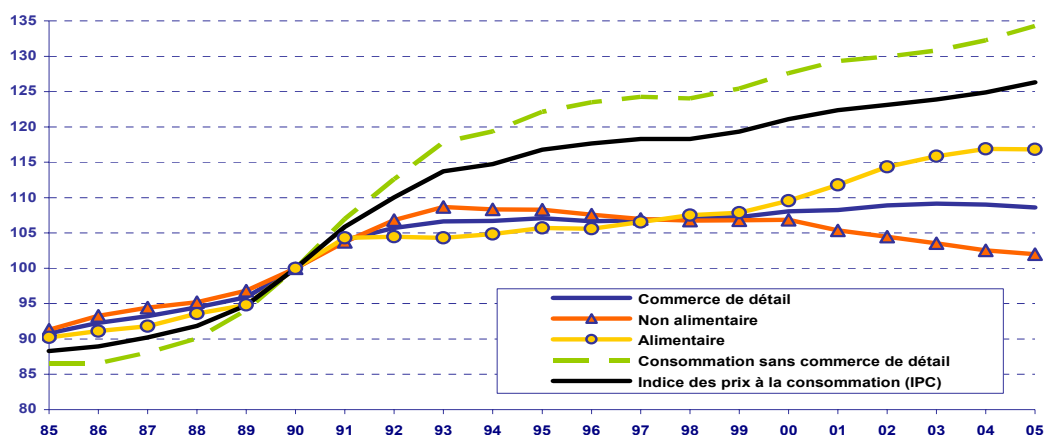
2 Evolution des prix dans le commerce de détail suisse

Au cours des 20 dernières années, le renchérissement a été nettement moins marqué dans le commerce de détail suisse que pour l'ensemble de la consommation suisse. La moyenne des 10 dernières années indique une stagnation des prix du commerce de détail suisse. La raison de cette situation réside surtout dans le trend déflationniste du secteur non alimentaire. Le secteur alimentaire connaît une augmentation des prix, avec cependant un ralentissement de l'évolution des prix ces 2 dernières années, voire des baisses de prix pour certains sous-groupes de produits.

Entre 1985 et 2005, les prix du commerce de détail suisse ont augmenté en moyenne de 0.9% par année¹. Le segment alimentaire a connu, ces 20 dernières années, un renchérissement annuel moyen de 1.3% ; pour les biens du segment non alimentaire, le renchérissement annuel moyen était de 0.6%. Or le taux de croissance moyen de l'ensemble de l'indice suisse des prix à la consommation (IPC) pour la période sous revue était de 1.8%, donc nettement plus marqué. L'IPC – recensé par l'Office fédéral de la statistique (OFS) – consiste en un panier-type comprenant l'ensemble des biens et services du domaine de la consommation privée. Tandis que la fin des années 1980 et le début des années 1990 ont connu de forts taux d'inflation dans l'ensemble des segments, le renchérissement annuel s'est sensiblement atténué ces dernières années.

Fig. 1 : Evolution des prix dans le commerce de détail entre 1985-2005

Indices de prix, 1990=100



Source : Office fédéral de la statistique, calculs BAK Basel Economics.

¹ Voir l'encadré, en page 16 sur la méthodologie de mesure des prix et la surestimation possible dans le cadre des estimations du renchérissement pour le commerce de détail.

Ces 5 dernières années, le segment alimentaire a connu un renchérissement de 1.3% p.a., une valeur supérieure à la moyenne de l'indice d'ensemble de l'IPC. L'augmentation des prix est largement due à la croissance des prix administrés pour le sous-groupe « boissons alcooliques et tabacs manufacturés », les seuls tabacs manufacturés ayant connu une augmentation de prix moyenne de 5.1% ces 5 dernières années.

En outre, les catégories « viandes et produits carnés » et « fruits et légumes » ont connu une augmentation de prix supérieure à la moyenne. Pour les viandes et produits carnés, il est cependant probable que les taux de renchérissement observés exagèrent légèrement l'évolution réelle, car les années 2000 à 2005 ont vu un déplacement structurel persistant de la demande vers les produits de plus haute qualité (par ex. les produits « bio »), effet que les statistiques officielles n'enregistrent pas ou alors avec un certain retard (à ce sujet, voir également l'encadré «Aspects méthodologiques concernant l'indice suisse des prix à la consommation (IPC) »). En outre, le segment «viandes » a subi une sorte de «choc exogène » du fait de la crise de l'ESB, dont l'impact a fait monter les prix.

Les catégories « pain et produits céréaliers » et « lait, fromages, oeufs » dénotent en revanche des prix stagnants ou décroissants ces dernières décennies. Pour l'ensemble des produits alimentaires, le renchérissement moyen s'élève à 1.1% p.a. pour les 5 dernières années.

Tab. 1 : Evolution des prix dans le commerce de détail suisse entre 1985-2005

Taux de croissance annuels moyens en pour cent

	85-90	90-95	95-00	00-05
Alimentaire	2.1	1.1	0.7	1.3
Alimentation et boissons non-alcoolisées	2.1	1.1	0.5	1.1
Allimentation	2.2	1	0.5	1.1
Pain, farine et produits alimentaires	3.2	2.7	-1.2	0.5
Viande, charcuterie et saucisses	2	0.4	1.9	1.8
Lait, fromage, oeufs	3.4	0.6	-1.6	0.3
Fruits, légumes	1.8	1.8	1.2	1.6
Boissons non-alcoolisées	-0.5	1.6	0.1	0.4
Boisson alcoolisées et tabacs	2.1	1.5	2.2	2.5
Boisson alcoolisées	2	0.5	0.8	0.7
Tabacs	2.4	4	4.7	5.1
Non alimentaire	1.8	1.6	-0.3	-0.9
Habillement et chaussures	2.7	2.2	0.4	-2.2
Habillement	2.6	2.2	0.4	-2
Chaussures	2.9	1.9	0.5	-2.8
Equipement ménager et entretien courant	2.1	1.9	0.4	0.3
Appareils ménagers	1.7	1	-1.6	-0.7
Santé	2.9	3.8	0.8	0.7
Médicaments	2	2.6	-0.7	-1.2
Loisirs et culture	2.4	2.6	0.2	-0.2
Equip. audiovisuels, fotogr. et informatiques	-0.4	-1.6	-4.5	-7.2
Ordinateurs personnels et accessoires	-3.1	-8.9	-14.7	-11.3
Autres articles de loisirs, jardin et animaux d'agrément	2.3	2.2	0.6	0.1
Edition, presse et papeterie	2.7	3.5	1.1	1.2
Autres bien et services	2.3	3.1	0.7	1.6
Articles de soins corporels	1.2	1.9	0.6	1.2
Prix du commerce de détail	1.9	1.4	0.2	0.1
Indice suisse des prix à la consommation (IPC)	2.5	3.1	0.7	0.8

Source : OFS, calculs BAK Basel Economics.

Pour les sous-groupes du segment non alimentaire, l'évolution de ces 5 dernières années montre que la majorité des prix ont baissé. La baisse est particulièrement marquée pour les « équipements audiovisuels, photographiques et informatiques » (2000-05 : -7.2% p.a.) et notamment pour les « ordinateurs personnels et accessoires ». Des baisses de prix notables sont en outre intervenues dans les segments « habillement et chaussures » et « appareils ménagers ». Les produits des catégories « édition, presse et papeterie » et « articles de soins corporels » ont connu un renchérissement moyen annuel de 1.2%, supérieur à la moyenne par rapport à l'IPC.

Aspects méthodologiques concernant l'indice suisse des prix à la consommation (IPC)

Les informations sur les prix utilisées dans le cadre de cette analyse correspondent à l'indice suisse des prix à la consommation établi par l'OFS. L'interprétation des résultats s'accompagne de quelques considérations d'ordre méthodologique brièvement présentées ici. Des informations détaillées sur la méthodologie de l'IPC sont disponibles dans la publication de l'Office fédéral de la statistique OFS (2006).

Concept d'indice

Conformément aux standards internationaux, l'IPC se base sur le concept d'indice de Laspeyres. Ce concept se distingue par un panier-type précisément défini et étudié sur un certain laps de temps.

Panier-type

La pondération du panier-type utilisée pour l'agrégation des informations sur les prix se rapporte à l'enquête sur les revenus et la consommation (ERC) menée par l'Office fédéral de la statistique, et est réactualisée chaque année depuis 2000.

Le panier-type de l'IPC comprend, au niveau inférieur, 1046 variétés qui désignent les biens et services dont les prix sont effectivement relevés. En plusieurs étapes, les variétés sont agrégées en 218 postes de dépenses, 83 groupes de produits, 12 groupes principaux et finalement en un indice global.

Champ d'application

La pondération du panier-type en fonction de l'enquête sur les revenus et la consommation (ERC) représente la structure des dépenses des ménages privés résidant de manière permanente en Suisse et correspond donc au concept dit national.

Fréquence des relevés

La fréquence des relevés n'est mensuelle que pour un petit nombre de produits, par ex. pour les produits pétroliers. Pour la plupart des biens du commerce de détail, la fréquence des relevés est trimestrielle. L'évolution des prix entre les relevés n'est pas prise compte.

La problématique de la distorsion

L'interprétation des résultats présentés au chapitre 2 se doit de tenir compte du fait que les indices IPC peuvent contenir certaines distorsions concernant l'application de l'analyse aux prix du commerce de détail. Les aspects suivants entrent en ligne de compte :

- Le champ d'application du commerce de détail ne correspond pas au concept national mais au concept intérieur, puisque les dépenses des touristes étrangers en Suisse jouent également un rôle pour le commerce de détail.
- Les produits nouvellement introduits sont intégrés au catalogue des variétés avec un certain retard. En outre, le comportement des consommateurs, respectivement la structure de l'assortiment du commerce de détail peut se modifier rapidement, de telle sorte que l'adaptation annuelle du panier-type n'est pas en mesure de tenir compte de ces changements au niveau statistique. En cas de déplacement général de l'assortiment vers un niveau de prix plus élevé ou plus bas, ce mécanisme peut mener à des distorsions systématiques de la mesure des prix.
- Le relevé trimestriel des prix de la plupart des marchandises du commerce de détail ne parvient pas à identifier les variations de prix entre deux relevés. Les réductions de prix (promotions, rabais, soldes), importantes pour le commerce de détail, ne sont donc pas prises en compte lorsqu'elles interviennent dans cet intervalle de 3 mois. Il en découle une exagération du renchérissement dans le commerce de détail.

Pour la comparaison internationale, traitée dans les chapitres suivants, ces distorsions n'entrent en ligne de compte que lorsqu'elles sont nettement et systématiquement plus développées dans un pays que dans le pays de comparaison.

3 Comparaison internationale des prix à la consommation dans le commerce de détail

La comparaison des prix à la consommation en Suisse avec les prix dans les pays voisins indique la persistance de différences notables de prix. Ces différences de prix varient cependant en fonction du groupe de produits. D'une manière générale, les différences des niveaux des prix dans le secteur alimentaire sont légèrement plus élevées que dans le secteur non alimentaire. Une étude dynamique de l'évolution relative des prix montre qu'au cours des 5 dernières années, les différences de prix se sont réduites pour pratiquement tous les groupes de produits du commerce de détail.

3.1 Données et méthodes

3.1.1 Sources de données

Le calcul des niveaux relatifs des prix à la consommation se base sur les prix relatifs relevés par les offices nationaux de la statistique. Les prix relatifs sont également appelés parités de pouvoir d'achat ou Purchasing Power Parities (PPP). La démarche lors des relevés de prix est définie pour tous les pays membres par l'Office statistique de l'Union européenne Eurostat (en coopération avec l'Organisation de coopération et de développement économiques OCDE)².

L'Office fédéral de la statistique participe au programme statistique d'Eurostat et de l'OCDE, garantissant ainsi la comparabilité internationale des données relevées dans le cadre de l'« indice suisse des prix à la consommation ». La base de données d'Eurostat comprend des comparaisons d'un choix très détaillé de marchandises, les comparaisons de prix interviennent donc réellement aux niveaux des produits.

3.1.2 Calcul du niveau relatif des prix

Le couplage des PPP et des cours de change réels permet de calculer les niveaux relatifs des prix (CPL) (voir l'encadré ci-dessous pour la définition des PPP et des CPL). L'UE4 désigne une moyenne pondérée des quatre pays européens que sont l'Allemagne, la France, l'Autriche et l'Italie. Le facteur de pondération réside dans les dépenses nominales de consommation privée dans les pays considérés³. Les représentations et analyses développées par la présente étude

²Ces deux institutions, Eurostat et l'OCDE, organisent ensemble le programme statistique PPP. Les statistiques d'Eurostat et de l'OCDE sont donc soumises aux mêmes exigences méthodologiques. La seule différence réside dans le fait que la fréquence des relevés est plus élevée chez Eurostat.

³ Ces facteurs de pondération interviennent également pour les analyses qui suivent, lorsqu'il est question d'un agrégat UE4.

ne se réfèrent généralement pas aux PPP, mais aux CPL, c'est-à-dire que l'unité de mesure des différences entre les niveaux de prix des pays consiste dans les relations entre les niveaux des prix. La Suisse joue le rôle de pays de référence (Suisse=100), pays avec lequel le niveau des prix des autres pays sera donc chaque fois mis en rapport.

Purchasing Power Parity (PPP) et Comparative Price Level (CPL)

L'expression des rapports des prix à l'échelle internationale fait souvent référence aux parités de pouvoir d'achat ou Purchasing Power Parities (PPP). Les PPP constituent une sorte de cours de change qu'il est possible de déterminer pour un produit, un ensemble de biens ou encore une économie nationale, respectivement son produit intérieur brut. Dans le cadre de la présente étude, les PPP ont notamment été utilisées pour un panier-type représentatif des segments alimentaire et non alimentaire du commerce de détail.

Une valeur PPP de 1.9 CHF/€ en comparaison avec l'Allemagne indiquera par exemple qu'un panier-type représentatif coûtant 100 € en Allemagne sera vendu à 190 francs suisses en Suisse. Les PPP sont de nature réciproque, c'est-à-dire que la même relation peut être exprimée du point de vue du pays de comparaison. Dans la perspective de l'Allemagne, la valeur PPP correspondante sera donc de 0.53 €/CHF.

Afin de permettre la comparaison du niveau des prix dans les deux pays, il s'agit en outre de faire intervenir les cours de change réels. Par la division du prix du panier-type allemand en euros par le cours de change €/CHF, on obtient le niveau relatif des prix du panier-type en Allemagne.

Ce niveau relatif des prix est généralement exprimé sous forme d'indice, c'est-à-dire que le pays de référence (ici la Suisse) obtient la valeur 100. Dans la littérature spécialisée, le niveau relatif des prix est en règle générale appelé Comparative Price Level (CPL). Pour l'exemple évoqué ci-dessus, un cours de change de 0.65 €/CHF aboutirait pour l'Allemagne à un CPL de $100 \cdot (0.53/0.65) = 80$. En Allemagne, un panier-type comparable ne coûterait donc que 80% du prix demandé en Suisse.

3.1.3 Analyse spécifique au commerce de détail

Le calcul du niveau relatif des prix dans le commerce de détail se base donc sur les CPL, respectivement les PPP d'Eurostat. L'analyse postule un panier-type se rapportant au commerce de détail suisse. L'agrégation des PPP, respectivement des CPL se réfère donc à la pondération du panier-type telle que définie en fonction de la structure des dépenses en Suisse (ERC, IPC). La structure des dépenses en Suisse est donc admise pour l'ensemble des pays étudiés. Le niveau relatif des prix indique combien coûterait le « panier-type suisse » à l'étranger.

Le segment alimentaire se constitue des deux principaux groupes « alimentation et boissons non alcoolisées » et « boissons alcoolisées et produits du tabac ». Tous les produits de ces deux catégories sont importants pour le commerce de détail et sont donc pleinement intégrés au calcul des prix. Le panier-type du segment non alimentaire est formé d'articles de consommation des groupes de marchandises suivants : « habillement et chaussures », « équipement ménager », « santé », « articles de loisirs et de sport » et « biens divers ». Cette délimitation se conforme largement à la classification, standardisée à l'échelle internationale, des fonctions de

consommation des ménages (COICOP), avec quelques adaptations en fonction de l'analyse des différences internationales des prix dans le commerce de détail. Les produits et services qui n'appartiennent pas à l'assortiment du commerce de détail ont été éliminés du choix de données. L'encadré ci-dessous présente la classification des groupes de produits utilisés dans le cadre de cette étude.

Classification dans le secteur alimentaire

Alimentation et boissons non alcoolisées

Alimentation

- Pain et produits céréaliers
- Viandes
- Poissons
- Lait, fromage, oeufs
- Graisses et huiles comestibles
- Fruits, légumes et pommes de terre
- Autres denrées alimentaires

Boissons non alcoolisées

Boissons alcoolisées et tabacs

Boissons alcoolisées

Tabacs

Classification dans le secteur non alimentaire

Habillement et chaussures

Equipement ménager

Ameublement et équipement

- Cuisine
- Chambre à coucher
- Séjour
- Autre ameublement et équipement

Articles de ménage en textile

Appareils ménagers

- Réfrigérateur
- Lave-linge, sèche-linge, machine à laver la vaisselle
- Cuisinière, four
- Climatisation, humidificateur, radiateur
- Autres appareils ménagers de grandes dimensions
- Appareils électroménagers de dimensions réduites

Verrerie, vaisselle et autres ustensiles de ménage

- Verrerie, articles ménagers en céramique
- Couverts et vaisselles
- Autres articles de ménage non électriques

Outillage et autres ustensiles

- Outillage motorisé pour bricolage et jardinage
- Petit outillage électrique
- Outillage pour bricolage et jardinage

Articles ménagers non durables**Santé****Produits et appareils thérapeutiques**

- Produits pharmaceutiques
- Autres produits thérapeutiques

Articles de loisirs et de sport**Appareils et accessoires**

- Téléviseurs et appareils vidéos
- Radio, lecteur CD et autres appareils audio
- Équipement photographique, cinématographique, instruments d'optique
- Ordinateurs personnels et accessoires
- Supports d'enregistrement

Autres articles importants pour les loisirs et la culture

- Instruments de musique et autres articles durables pour activités à l'intérieur

Autres articles et équipement de loisirs

- Jeux, jouets et passe-temps
- Équipement de sport, de camping et d'activités en plein air
- Jardin, plantes et fleurs
- Animaux d'agrément et produits liés

Edition, presse et papeterie

- Livres
- Quotidiens et périodiques
- Autres imprimés
- Matériel d'écriture et de dessin

Autres biens**Appareils électriques et autres produits pour les soins corporels**

- Appareils électriques pour les soins corporels
- Autres appareils, articles pour les soins corporels

Effets personnels

- Montres et bijoux
- Autres effets personnels

Bicyclettes**Produits d'entretien et de réparation du logement**

3.1.4 Prise en considération des différences de qualité

« La qualité a un prix ». Cet argument est souvent invoqué comme seule et unique explication des différences des prix à la consommation entre la Suisse et le reste de l'Europe. La comparaison des prix à consommation doit certes tenir compte d'une certaine distorsion au détriment de la Suisse (« Quality Bias »). Mais cette distorsion est probablement d'ampleur limitée. Les offices de la statistique sont pleinement conscients du problème de la qualité et tentent, dans la mesure du possible, d'exclure les éventuelles distorsions liées à la qualité. Les produits concernés par des différences de qualité ne sont donc pas retenus pour la comparaison des prix.

Il est évident que l'efficacité de ce « contrôle de qualité » passif dépend en premier lieu du niveau de précision des descriptions de produits dans les statistiques. Or la standardisation des statistiques à l'échelle européenne a nettement progressé ces dernières années. Les PPP du niveau inférieur de produits présentent un haut degré de spécification et la comparaison retient, dans la mesure du possible, des modèles types ou des articles de marque précis. Lorsque ce n'est pas possible, les statistiques mentionnent les caractéristiques générales du produit concerné. La liste de produits comprend 2500 produits de consommation au total.

En outre, des enquêtes sont menées auprès des offices nationaux de la statistique en vue d'identifier les éventuelles différences de qualité. En cas de différence présumée de qualité, la démarche sera soit d'exclure du panier-type les produits concernés, soit de chercher de nouvelles données de comparaison présentant un niveau identique de qualité.

3.2 Niveaux relatifs des prix à la consommation 2005

3.2.1 Comparaison internationale des prix dans l'ensemble de la consommation et du commerce de détail

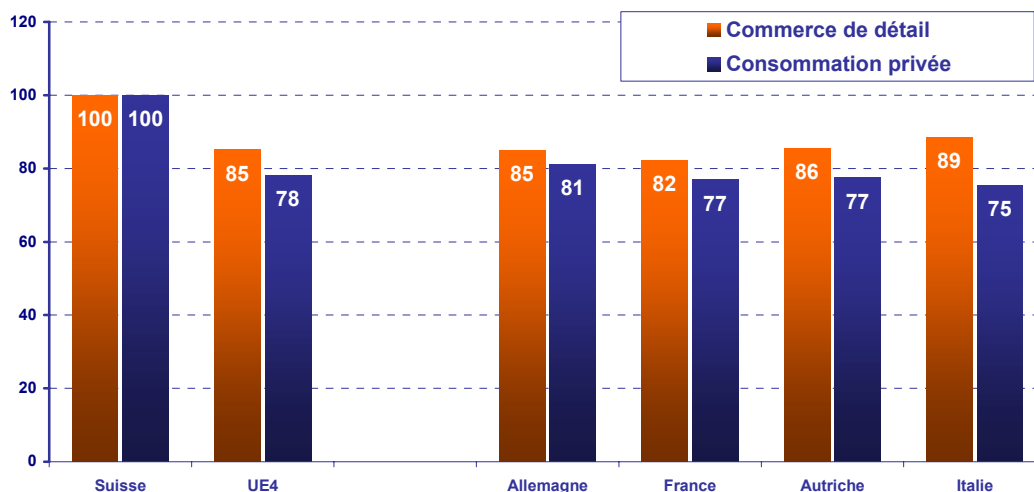
La comparaison du niveau relatif des prix à la consommation pour l'ensemble de la consommation privée dénote une nette différence de prix entre la Suisse et les pays de l'Union européenne. En comparaison avec la moyenne des quatre pays membres de l'UE que sont l'Allemagne, la France, l'Autriche et l'Italie, la différence de prix s'élève à 22% pour l'année 2005. En moyenne, le panier-type suisse coûte donc 22% de moins dans ces pays de l'UE. La comparaison entre les pays indique en outre que l'Allemagne est le pays avec lequel l'écart de prix est le plus petit (19%) pour 2005. C'est l'Italie qui présente le prix le plus bas pour le panier de biens et services défini par Eurostat (25% meilleur marché qu'en Suisse).

Si l'on exclut du panier-type l'ensemble des services étrangers au commerce de détail, les différences de prix entre la Suisse et les pays européens retenus pour la comparaison diminuent nettement. Par rapport à la moyenne UE4, la différence de prix se monte à 15% pour 2005. L'explication de cette différence de prix constitue l'objet principal de la présente étude. La plus grande différence de prix dans le commerce de détail par rapport à la Suisse concerne la France (18%), la plus petite l'Italie (11%). D'une manière générale, la différence relative de prix

par rapport à l'étranger, pour un panier suisse de produits du commerce de détail, est nettement moins grande que pour un panier-type comprenant l'ensemble des biens de consommation.

Fig. 2 : Comparative Price Levels dans la consommation et le commerce de détail

Indices relatifs des niveaux de prix, Suisse=100, 2005

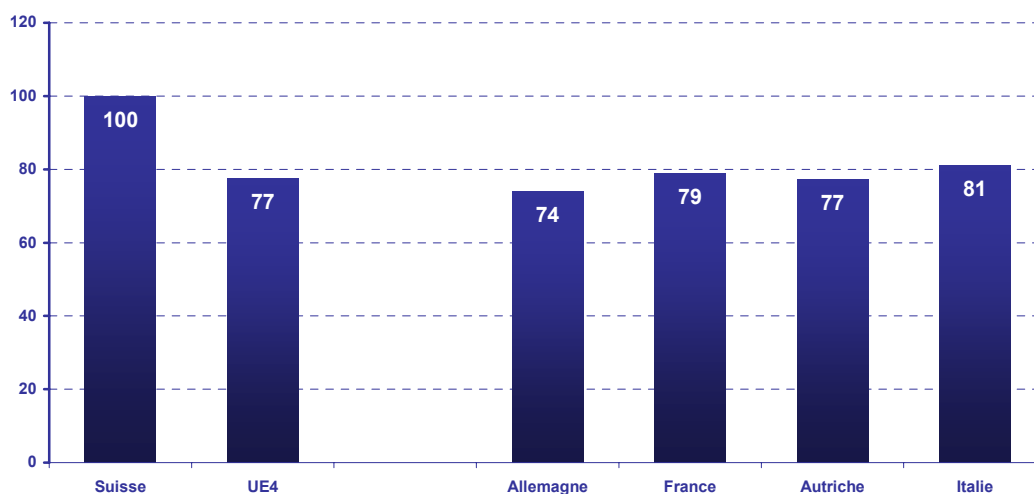


Source : Eurostat, offices nationaux de la statistique, calculs BAK Basel Economics.

3.2.2 Comparaison internationale des prix dans le secteur alimentaire du commerce de détail

Fig. 3 : Comparative Price Levels dans le secteur alimentaire

Indices relatifs des niveaux de prix, Suisse=100, 2005



Source : Eurostat, offices nationaux de la statistique, calculs BAK Basel Economics.

Le secteur alimentaire se constitue des deux groupes COICOP intitulés « alimentation et boissons non alcoolisées » et « boissons alcoolisées et tabacs ». A l'étranger, le consommateur payait environ 23% de moins qu'en Suisse pour un panier-type identique en 2005. La comparaison du niveau des prix en Suisse avec le niveau des prix en Allemagne fait même apparaître une différence de 26%. Les différences de prix les moins marquées avec la Suisse concernent l'Italie (19%) et la France (21%).

Les éléments « moteurs » du niveau élevé des prix dans le secteur alimentaire suisse sont les sous-groupes « viandes et produits carnés » (niveau supérieur de 44% au niveau UE4 en 2005) et « graisses et huiles comestibles » (+41%). Les différences de prix les moins marquées concernent les catégories « boissons non alcoolisées » (+9%), « boissons alcoolisées » (+12%) et « lait, fromage, œufs » (+17%). Les tabacs constituent le seul produit qui présente en moyenne un prix moindre en Suisse (-12%). Mais le prix des « boissons alcoolisées » n'est pas beaucoup plus élevé en Suisse qu'à l'étranger.

Tab. 2 : Comparative Price Levels dans le secteur alimentaire

Indices relatifs des niveaux de prix, Suisse=100, 2005

Groupes de produits	UE4	DE	FK	AT	IT
Alimentation et boissons non-alcoolisées	71.5	68.0	72.8	72.4	75.3
Alimentation	71.9	68.1	73.9	73.4	75.6
Pain	76.3	74.9	78.2	89.2	74.1
Viande	55.8	54.0	59.7	58.2	53.6
Poisson	81.8	78.9	81.2	71.7	88.7
Lait, fromage, oeufs	83.5	71.8	85.5	78.4	100.8
Graisses et huiles comestibles	59.1	52.2	63.2	66.5	64.1
Fruits, légumes	80.5	76.5	81.0	77.2	87.0
Autres produits d'alimentation	74.2	72.3	70.5	77.6	80.8
Boissons non-alcoolisées	91.1	93.4	85.1	85.1	95.4
Boisson alcoolisées et tabacs	97.5	89.7	106.6	98.0	99.5
Boisson alcoolisées	87.9	84.4	82.8	87.8	99.6
Tabacs	112.0	112.3	132.9	95.1	90.3

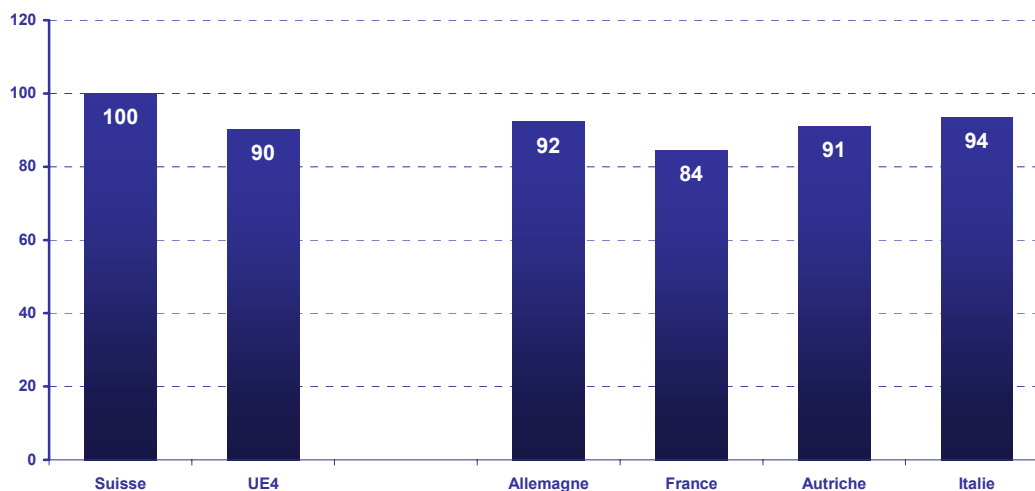
Source : Eurostat, offices nationaux de la statistique, calculs BAK Basel Economics.

3.2.3 Comparaison internationale des prix dans le secteur non alimentaire du commerce de détail

Par contraste avec le secteur alimentaire, dans le secteur non alimentaire les différences relatives de prix entre la Suisse et les pays européens étudiés sont nettement plus réduites. En moyenne UE4, le panier de produits non alimentaires du commerce de détail coûtait, en 2005, environ 10% de moins à l'étranger. La différence de prix est relativement marquée par rapport à la France (16%), le plus petit écart avec la Suisse concerne l'Italie (6%). Dans le segment non alimentaire, il existe en outre des différences significatives entre les différents pays membres de l'UE étudiés ici.

Fig. 4 : Comparative Price Levels dans le secteur non alimentaire

Indices relatifs des niveaux de prix, Suisse=100, 2005



Source : Eurostat, offices nationaux de la statistique, calculs BAK Basel Economics.

Les différents groupes de produits du segment non alimentaire présentent un paysage très hétérogène en matière de différences internationales de prix. Avec une différence de plus de 25% par rapport à la moyenne UE4, les prix à la consommation dans le segment « santé » sont particulièrement élevés en Suisse. Les biens concernés sont en premier lieu les produits pharmaceutiques. Les différences de prix pour les articles des groupes « équipement ménager et entretien courant du logement » (13%) et « autres biens » (12%) se situent dans la moyenne du secteur non alimentaire. Pour le groupe « habillement et chaussures », la différence de prix par rapport à la moyenne des quatre pays européens choisis n'était que de 4% en 2005. L'Italie présentait même des prix à la consommation plus hauts que la Suisse pour l'habillement et les chaussures. Pour les biens et produits du segment « loisirs et culture », les niveaux de prix étaient – en moyenne – pratiquement égaux pour 2005.

Tab. 3 : Comparative Price Levels dans le secteur non alimentaire

Indices relatifs des niveaux de prix, Suisse=100, 2005

Group de produits	UE4	DE	FK	IT	AT
Non alimentaire (seulement commerce de détail)	87.8	92.1	80.3	89.2	89.3
Habillement et chaussures (c.d.)	96.2	95.9	87.5	105.5	99.9
Equipment ménager et entretien courant (c.d.)	86.6	83.3	86.3	91.5	91.1
Santé (c.d.)	74.9	97.0	53.3	63.8	79.7
Loisirs et culture (c.d.)	100.0	97.7	99.0	106.3	91.5
Autres biens (c.d.)	87.7	81.6	92.1	91.7	91.1

Source : Eurostat, offices nationaux de la statistique, calculs BAK Basel Economics.

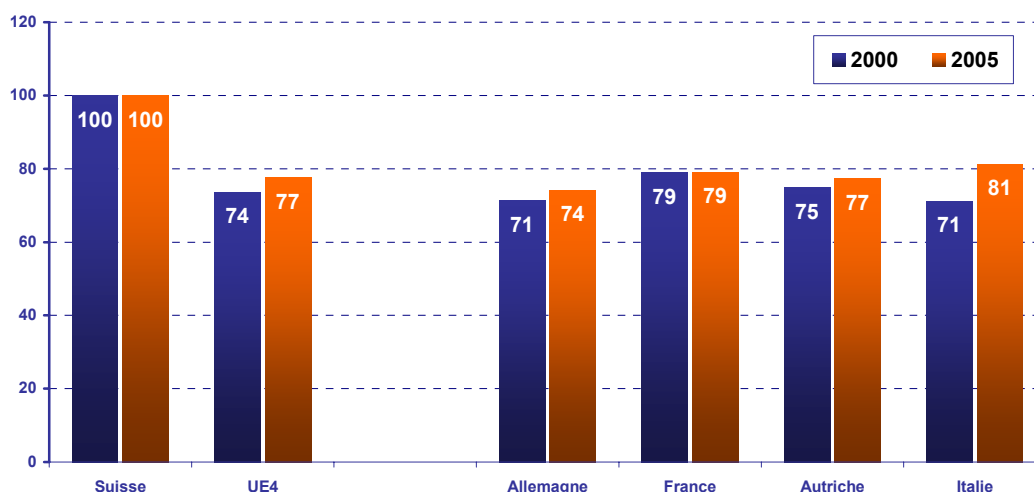
3.3 Analyse de l'évolution relative des prix 2000-2005

3.3.1 Evolution du niveau relatif des prix dans le secteur alimentaire

Entre 2000 et 2005, les prix suisses dans le secteur alimentaire ont baissé d'environ 3 points de pourcentage par rapport à la moyenne UE4. La diminution la plus marquée s'établit par rapport à l'Italie (-10 points de pourcentage), suivie de l'Allemagne (-3 points de pourcentage) et de l'Autriche (-2 points de pourcentage). Par rapport à la France, les prix relatifs sont restés stables ces 5 dernières années.

Fig. 5 : Evolution du Comparative Price Level dans le secteur alimentaire

Indices relatifs des niveaux de prix, Suisse=100

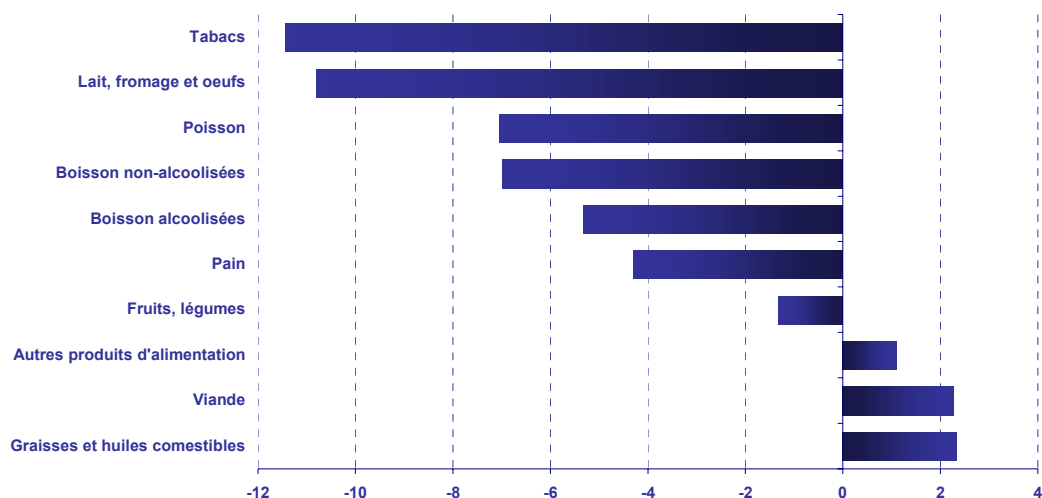


Source : Eurostat, offices nationaux de la statistique, calculs BAK Basel Economics.

Entre les différents groupes de produits, l'évolution relative des prix à la consommation est inégale. Par rapport à la moyenne pondérée des 4 pays européens choisis, la diminution la plus forte des prix relatifs entre 2000 et 2005 concerne le groupe de produits « lait, fromage, œufs » (-11 points de pourcentage). La diminution de la différence de prix est également nette pour les groupes « poissons » (-7 points de pourcentage) et « boissons alcoolisées » (-7 points de pourcentage). Il est frappant de constater que les groupes de produits « viandes » et « graisses et huiles comestibles », qui présentaient déjà la plus forte différence de prix en 2000, n'ont connu aucune réduction des prix relatifs ces 5 dernières années. Au contraire, la différence de prix a même augmenté de plus de 2 points de pourcentage. Pour les « produits du tabac », une comparaison directe des prix est peu significative du fait des prix administrés, une contrainte qui élimine toute marge de manœuvre de la part du commerce de détail en matière de fixation des prix. La comparaison indique simplement que l'impôt sur le tabac a connu des augmentations nettement plus marquées à l'étranger qu'en Suisse au cours des 5 dernières années.

Fig. 6 : Evolution des Comparative Price Levels dans le secteur alimentaire 2000-2005

Evolution relative des prix suisses en comparaison avec la moyenne pondérée UE4 en points de pourcentage



Source : Eurostat, offices nationaux de la statistique, calculs BAK Basel Economics.

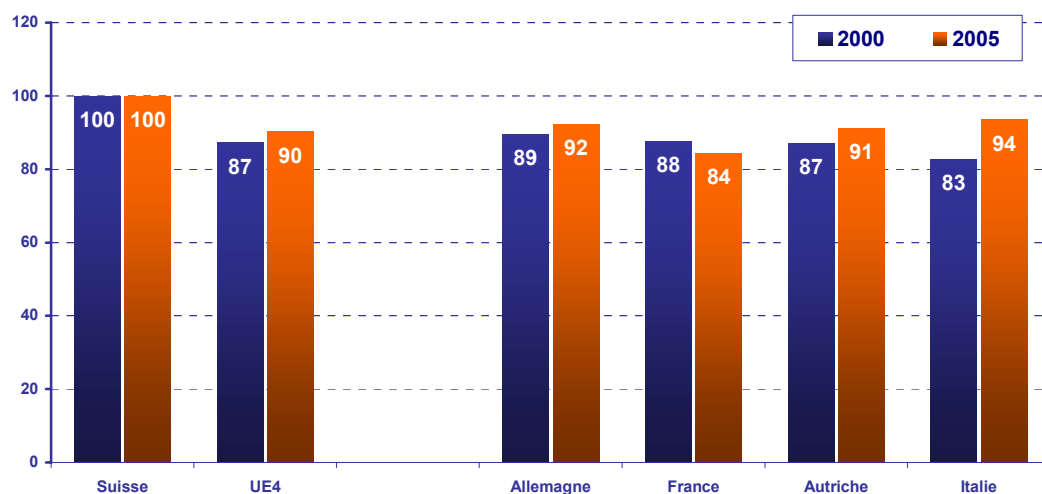
Remarque : Le signe algébrique négatif signifie que le prix des marchandises a diminué en Suisse par rapport à l'étranger.

3.3.2 Evolution du niveau relatif des prix dans le secteur non alimentaire

Dans le secteur non alimentaire, le commerce de détail suisse a connu, entre 2000 et 2005, une baisse moyenne des prix relatifs de 3 points de pourcentage par rapport au commerce de détail des pays UE4.

Fig. 7 : Evolution du Comparative Price Level dans le secteur non alimentaire

Indices relatifs des niveaux de prix, Suisse=100



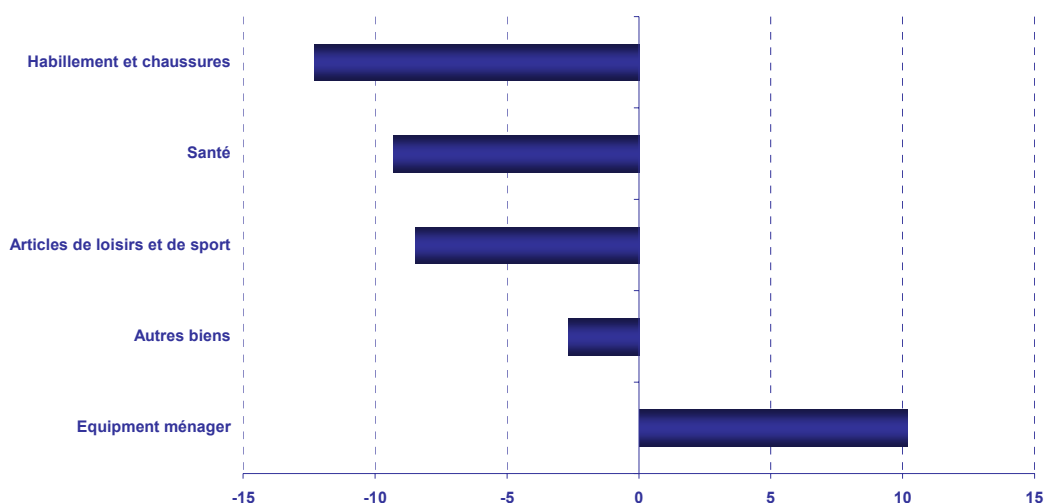
Source : Eurostat, offices nationaux de la statistique, calculs BAK Basel Economics.

Comme dans le secteur alimentaire, l'adaptation la plus marquée est intervenue par rapport à l'Italie (-11% points de pourcentage). En Allemagne et en Autriche, les produits du secteur non alimentaire ont connu une hausse des prix relatifs de 3 à 4 points de pourcentage par rapport à la Suisse, tandis que la France connaissait une nouvelle baisse relative de 4 points de pourcentage.

En comparaison avec la moyenne pondérée des 4 pays européens choisis, les groupes de produits présentent des évolutions diverses. Le groupe de produits « habillement et chaussures » a connu, entre 2000 et 2005, une adaptation relative des prix de 12 points de pourcentage. La baisse des prix suisses a également été nette, quoique partant d'un niveau initial moins élevé, pour les segments « santé », « articles de loisirs et de sport » et « autres biens ». Cette situation est contrastée par une forte augmentation des différences de prix pour les « équipements ménagers ». Ce groupe de produit a été connu une forte croissance des prix relatifs, notamment pour l'ameublement, les articles ménagers non électriques et les autres produits ménagers non durables.

Fig. 8 : Evolution des Comparative Price Levels dans le secteur non alimentaire 2000-2005

Evolution relative des prix suisses en comparaison avec la moyenne pondérée UE4 en pour cent



Source : Eurostat, offices nationaux de la statistique, calculs BAK Basel Economics.

Remarque : Le signe algébrique négatif signifie que le prix des marchandises a diminué en Suisse par rapport à l'étranger.

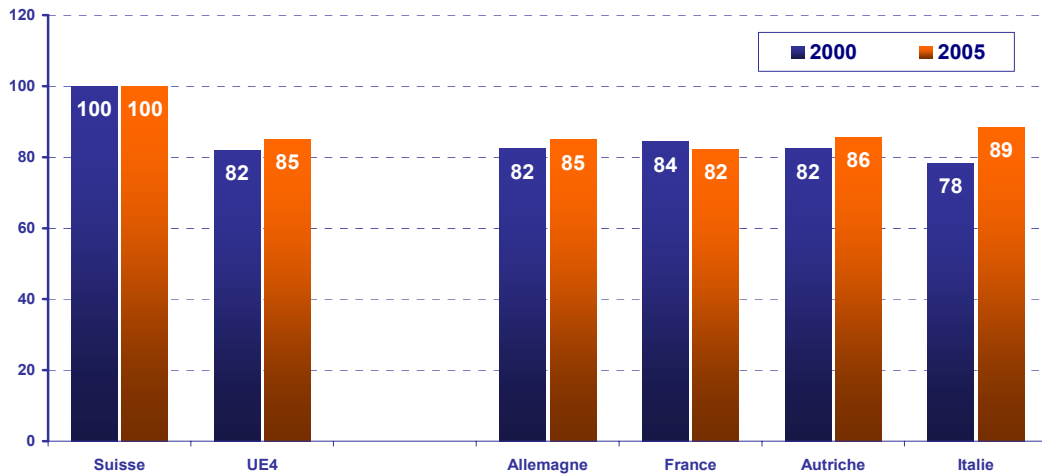
3.3.3 Evolution du niveau relatif des prix dans l'ensemble du commerce de détail

Le résumé de l'évolution dans les secteurs alimentaire et non alimentaire montre que les prix de l'ensemble du commerce de détail ont baissé d'environ 3 points de pourcentage par rapport à la moyenne UE4 au cours de la période 2000-2005. L'« environnement concurrentiel » en matière de prix s'est donc légèrement amélioré. A l'exception du cas de la France (+2 points de pourcentage), les prix à la consommation du commerce de détail suisse ont connu une baisse par

rapport aux pays voisins : Italie (-11 points de pourcentage), Autriche (-4 points de pourcentage) et Allemagne (-3 points de pourcentage).

Fig. 9 : Evolution du Comparative Price Level dans l'ensemble du commerce de détail

Indices relatifs des niveaux de prix, Suisse=100

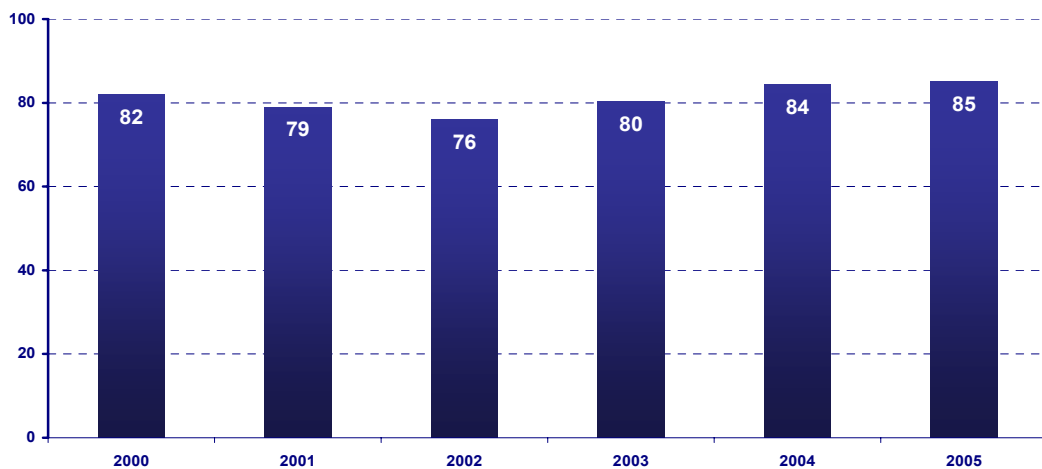


Source : Eurostat, offices nationaux de la statistique, calculs BAK Basel Economics.

L'analyse de l'évolution des prix relatifs par année montre cependant que la dynamique de baisse des prix était nettement plus forte pour certaines phases de la période considérée. Entre 2002 et 2005, la valeur moyenne a diminué de 9 points de pourcentage par rapport à l'UE4. Le segment alimentaire a connu une baisse du niveau relatif des prix d'environ 7.5 points de pourcentage au cours de cette phase, tandis que pour le segment non alimentaire, la baisse du niveau relatif des prix était même de 10 points de pourcentage.

Fig. 10 : Evolution des Comparative Price Levels par rapport à la valeur moyenne UE4

Indices relatifs des niveaux de prix, Suisse=100



Source : Eurostat, offices nationaux de la statistique, calculs BAK Basel Economics.

4 Les raisons des différences internationales des prix à la consommation

Pour déterminer les raisons des différences des niveaux des prix entre le commerce de détail en Suisse et dans les pays de l'UE, l'analyse étudie, par rapport au commerce de détail des pays voisins, les coûts du commerce de détail suisse pour les principaux postes de coût que sont l'achat de biens, la consommation intermédiaire et le travail. Les résultats démontrent que la plupart des désavantages de coût sont dus aux différences de prix dans d'autres secteurs de l'économie intérieure, secteurs qui interviennent dans le processus de production du commerce de détail en tant que fournisseurs.

4.1 Le processus de production du commerce de détail

Les facteurs déterminants du processus de production du commerce de détail sont de deux ordres. Le commerce de détail n'est pas un « secteur de production » en tant que tel, mais fonctionne comme intermédiaire entre producteurs et consommateurs de marchandises. Les produits qu'il distribue sont donc achetés au préalable dans d'autres secteurs. L'achat de biens constitue ainsi la phase initiale du processus de production du commerce de détail.

D'une part, le commerce de détail se procure une partie de ses produits auprès de producteurs sur le marché intérieur, l'achat étant donc soumis aux particularités nationales suisses. Cette situation concerne plus particulièrement le domaine des denrées alimentaires, pour lequel la quote-part des importations est nettement plus faible que dans le secteur non alimentaire. D'autre part, le commerce de détail se fournit également à l'étranger. Dans ce domaine, les facteurs d'influence comme le niveau des droits de douane, les obstacles non tarifaires ou les avantages liés à la taille du pays jouent un rôle déterminant sur les marchés internationaux.

La chaîne de valorisation au sens strict consiste dans la distribution des biens achetés. Le commerce de détail dépend largement des secteurs présents sur la place économique concernée, secteurs qui lui fournissent ses consommations intermédiaires et qui, par leurs résultats de production, influencent donc de manière déterminante les prestations réalisées au cours de la chaîne de valorisation du commerce de détail. Dans une certaine mesure, les prix relatifs des coûts des consommations intermédiaires se répercutent donc sur les prix relatifs à la consommation.

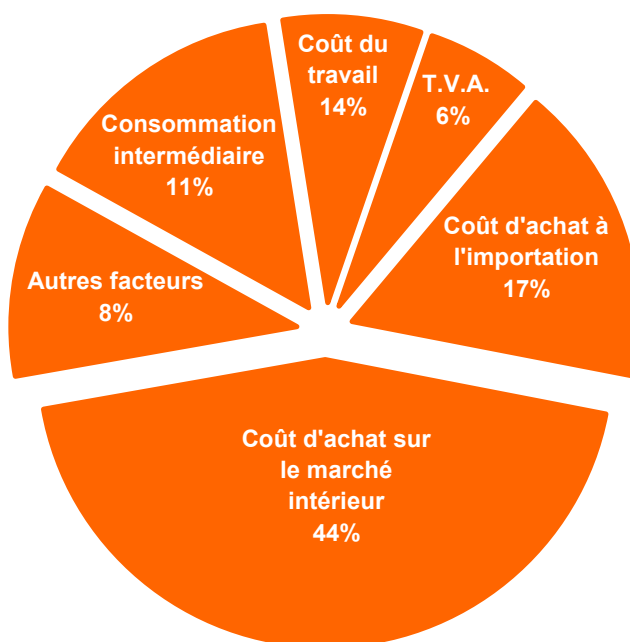
Mais la réalisation des prestations du commerce de détail ne repose pas uniquement sur les marchandises achetées et les consommations intermédiaires. Le facteur du personnel joue évidemment un rôle non négligeable. Ce facteur entraîne des coûts qui dépendent des coûts par unité de travail (coûts par heure travaillée) et du volume de travail (nombre d'heures travaillées). Dans le cadre d'une analyse détaillée, il convient en outre d'étudier l'aspect des différents niveaux de productivité du travail, donc des coûts salariaux unitaires.

Outre la rémunération du facteur travail, la rémunération du facteur capital entre également en ligne de compte en tant que facteur déterminant les prix. L'étude de cette dimension doit traiter l'investissement des fonds propres et étrangers, mais aussi l'usure du capital physique (amortissements)⁴. Enfin, la comparaison internationale des prix et des coûts doit tenir compte des différents niveaux de taxe sur la valeur ajoutée.

Les différences des prix à la consommation à l'échelle internationale se rapportent donc aux différences de coûts dans les domaines de l'achat de biens, de la consommation intermédiaire ou du travail, aux différences de coûts d'autres facteurs ou aux différents taux de taxe sur la valeur ajoutée. Le diagramme suivant illustre l'importance des divers facteurs déterminant les coûts et les prix en indiquant la proportion moyenne de ces facteurs aux chiffres d'affaires. Le facteur de coût qui se classe largement en tête du point de vue de son importance est l'achat de biens, qui représente un peu plus de 60% des coûts. Une part d'environ 70% de ces coûts d'achat de biens concerne le marché intérieur. Après les coûts d'achat de biens, le coût du travail constitue le deuxième poste en importance, puisqu'il représente près de 14% des coûts d'ensemble. La part des coûts de consommation intermédiaire s'élève à environ 11%.

Fig. 11 : Facteurs déterminant les prix dans le commerce de détail

Part moyenne aux chiffres d'affaires



Source : BAK Basel Economics

⁴ Selon la définition utilisée ici, la marge bénéficiaire nette représente la rémunération des fonds propres.

4.2 Données et méthodes

L'analyse des différents facteurs de coût se concentre sur les coûts d'achat de biens, de consommation intermédiaire et de travail. Les données retenues proviennent principalement de trois sources. Il s'agit des données internationales par branche de l'« IBC Database » de BAK Basel Economics⁵, des statistiques sur les importations d'Eurostat et des statistiques des coûts du travail d'Eurostat. Le contenu de ces banques de données est brièvement présenté ci-dessous, ainsi que la démarche méthodologique d'utilisation des données.

4.2.1 Calcul des niveaux relatifs des prix à la production

Le point de départ de la comparaison des coûts de consommation intermédiaire ou des coûts d'achat de biens sur le marché intérieur est la question des prix relatifs des branches qui fournissent des marchandises ou des services au commerce de détail. Contrairement au calcul des PPP sur la base des prix à la consommation (« Expenditure-Approach »), l'analyse se focalise sur les relations de prix spécifiques aux diverses branches : les niveaux relatifs des prix à la production (« Industry-of-Origin-Approach »). Le calcul des relations internationales des prix à la production s'appuie sur une large documentation, établie en lien avec les rapports sur les structures économiques publiés par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) (Eichler et al. (2003)). Ces travaux ont identifié les niveaux de prix de 46 branches dans la plupart des pays européens, sous une forme appropriée à la comparaison internationale. BAK Basel Economics réactualise annuellement ces données dans le cadre de l'« *International Benchmark Report* » (voir note de bas de page n° 5).

Les Unit Value Ratio et les PPP par branche

L'analyse internationale des niveaux de prix par branche se base sur les prix au plan du produit. Il s'agit d'abord d'identifier les prix (sorte d'usine) de tous les biens et services qui sont produits dans les deux pays de comparaison et qui ne présentent pas de différences de qualité. Ces prix sont appelés Unit Value Ratio. Par un calcul en plusieurs étapes, on obtient les Purchasing Power Parities (PPP) pour la valeur ajoutée par branche.

Une présentation détaillée des problèmes de mise en oeuvre de ce concept ainsi que des solutions retenues est comprise dans l'étude publiée par le SECO dans le cadre des rapports sur les structures économiques (Eichler et al. (2003)). Les éléments traités sont notamment la disponibilité des données statistiques de base, l'exclusion de distorsions liées à la qualité, la prise en compte des consommations intermédiaires ainsi que l'agrégation et la comparabilité multilatérale.

⁵ La banque de données IBC Database de BAK Basel Economics recense notamment les indicateurs concernant la performance économique (par ex. valeur ajoutée brute, personnes actives occupées, volume de travail, coût du travail) de 46 branches de plus de 400 régions et pays d'Europe. Une réactualisation des données est effectuée annuellement. IBC désigne l'International Benchmark Club. Les principaux résultats sont résumés chaque année dans un rapport intitulé « International Benchmark Report ».

Cependant, les niveaux relatifs de prix par branche de l'IBC Database de BAK se rapportent uniquement à la part de valeur ajoutée d'une branche. Or la présente étude ne s'intéresse pas au prix relatif de la valeur ajoutée d'une branche fournissant des biens ou des services au commerce de détail, mais au prix de la valeur d'ensemble des marchandises, donc aux coûts totaux. En effet, l'étude des coûts du commerce de détail pour l'achat de biens dans l'industrie alimentaire ne peut se contenter d'examiner les prix relatifs de la valeur ajoutée de cette industrie et doit donc prendre en compte les prix relatifs de la valeur totale des marchandises livrées au commerce de détail.

Or la valeur totale des marchandises représente justement la somme des valeurs ajoutées intervenant dans le processus de production de la branche considérée. Pour l'exemple de l'industrie alimentaire, la valeur des marchandises produites peut s'exprimer par la somme de la valeur ajoutée de l'industrie alimentaire et de la valeur ajoutée de toutes les branches en amont de l'industrie alimentaire, notamment l'agriculture.

Il s'agit donc de tenir compte non seulement des prix relatifs de la valeur ajoutée des branches fournissant directement des biens et des services au commerce de détail, mais de l'ensemble des secteurs fournisseurs en amont, liés au processus de production par des relations de demande. L'intégration des effets de prix en amont est effectuée à l'aide d'un modèle input-output. Ce modèle a été élaboré dans le cadre d'une étude, d'ores et déjà publiée, portant sur les effets indirects de valeur ajoutée de la demande dans le commerce de détail (BAK Basel Economics 2006). Cette étude comprend une présentation détaillée du modèle, présentation qui n'est donc pas reprise ici.

Ce modèle input-output a permis de calculer, pour l'ensemble des branches, la répartition de l'output – ou de la valeur de la production de chaque branche – entre les diverses composantes de la valeur ajoutée des branches. L'agrégation de toutes les PPP de valeur ajoutée importantes pour la branche permet de déterminer les niveaux relatifs des prix à la production par branche. Ces niveaux de prix ont ensuite été utilisés dans le cadre de l'analyse des coûts relatifs de consommation intermédiaire et d'achat de biens du commerce de détail.

4.2.2 Calcul des niveaux relatifs des prix à l'importation

Les données utilisées pour l'analyse des différences internationales en matière de prix à l'importation entre la Suisse, l'Allemagne, la France, l'Autriche et l'Italie proviennent de la banque de données COMEXT, base de données de référence d'Eurostat sur le commerce extérieur. Les données se rapportent à l'année 2005. Cette banque de données contient des informations détaillées sur les quantités et les prix des marchandises importées, couvrant l'ensemble des pays retenus pour la comparaison – y compris la Suisse. Pour la Suisse, la présente analyse inclut également des données provenant de la Direction générale des douanes.

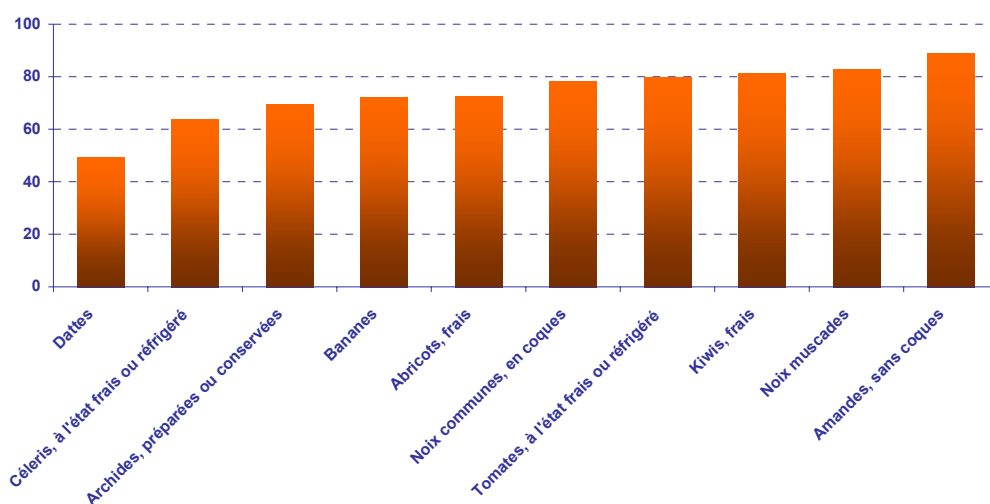
Comme pour la comparaison des prix à la consommation, cette statistique se construit sur des nomenclatures précises de produits, afin de garantir la comparabilité des données. La nomenclature définie par l'Organisation Mondiale des Douanes (« Système harmonisé (SH) ») compte 21 sections, 96 chapitres et plus de 5000 sous-positions. Les valeurs des marchandises recensées par la banque de données COMEXT en euros comprennent les frais de transports et d'as-

surance des marchandises jusqu'à la frontière du pays considéré (CIF), mais excluent en revanche les droits de douane.

Comme pour le calcul des niveaux relatifs des prix à la consommation et à la production, l'analyse des prix à l'importation consiste en un calcul des niveaux relatifs des prix à l'importation. Les résultats présentés constituent l'agrégat d'un grand nombre de produits, pondérés en fonction de la structure des produits d'importation en Suisse. Les exemples évoqués ci-dessous visent à illustrer le fait qu'il s'agit de valeurs moyennes. En effet, l'étude d'un produit concret peut mener à d'autres conclusions.

Fig. 12 : Comparative Import Price Levels dans le domaine alimentaire

Prix relatifs à l'importation UE4, indices, Suisse=100



Source : BAK Basel Economics

Ainsi, le prix des dattes à l'importation en Suisse représente en moyenne environ le double du prix à l'importation dans l'un des quatre pays de l'UE considérés ici. La différence de prix est en revanche nettement plus réduite pour les amandes.

La problématique de la « Quality Bias » (distorsion liée à la qualité)

Il est évident que la comparabilité et les différences de qualité entrent également en ligne de compte lors de la comparaison des prix à l'importation. Même si l'accent a été mis sur l'exclusion la plus fine possible des différences de qualité, les entretiens avec des experts et le dépouillement des données d'achat de grandes entreprises du commerce de détail suisse montrent que la distorsion liée à la qualité, la « Quality Bias », joue néanmoins un certain rôle sur le plan des données.

Dans ce contexte, il faut rappeler que les différences de qualité ne découlent pas uniquement des lois et dispositions suisses. En effet, elles sont parfois l'expression d'exigences supérieures en matière de qualité formulées par les entreprises du commerce de détail.

A titre d'exemple (d'une différence de qualité liée à des exigences propres au commerce de détail et non à des dispositions légales), le fait de renoncer aux produits fabriqués à base d'œufs de batterie peut induire une nette différence de prix entre des produits qui, pour le reste, sont identiques. D'une part, cette différence de prix se rapporte évidemment à la qualité supérieure et donc au prix des œufs utilisés. Mais d'autre part, ce genre de formulations spéciales pour la demande suisse peut entraîner un coût de production supérieur du fait d'économies d'échelle plus réduites. Un exemple d'exigences plus élevées en matière de qualité dans le domaine non alimentaire suisse réside dans la densité du tissu des tee-shirts, qui doit parfois être plus forte pour les produits destinés au marché suisse, occasionnant donc des coûts à l'achat supérieurs pour le commerce de détail.

Une quantification systématique des distorsions liées aux différences de qualité n'as pas pu être effectuée dans le cadre de cette étude, du fait de l'insuffisance des données de détail. Sur la base d'entretiens avec des expertes et de l'évidence vérifiée sur quelques exemples de données d'achat des entreprises du commerce de détail, l'effet des différences de qualité sur les prix est évalué à 5-10% en moyenne. Selon le groupe de produits ou le segment (produit de marque, produit anonyme, formulation spéciale pour la Suisse), il faut s'attendre à des niveaux différents de « Quality Bias ».

4.2.3 Calcul du coût relatif du travail

Pour les pays de comparaison en Europe, cette étude s'est appuyée sur la BAK IBC Database, réactualisées chaque année, qui indique le coût du travail par branche et par région (voir note de bas de page n° 4). Les calculs se fondent sur les données de la publication Eurostat intitulée « Les coûts de la main-d'oeuvre en Europe ». Les données utilisées obéissent aux définitions suivantes :

1. Employés

Les employés représentent toutes les personnes directement liées à l'entreprise par un contrat de travail et touchant une rémunération. Le personnel dont la rémunération consiste principalement en une participation aux bénéfices n'appartient pas à la catégorie des employés.

2. Heures travaillées

Les données concernent le nombre total des heures travaillées au cours de l'année considérée, y compris les heures travaillées en sus de la durée normale du travail.

3. Coût du travail

Le coût du travail se subdivise en deux catégories : le coût direct et le coût indirect. Le coût direct comprend le salaire direct ou de base, les primes et les gratifications, la rémunération des jours de congé travaillés, les indemnités de rupture de contrat de travail et les prestations en nature. Le coût indirect contient les cotisations de l'employeur aux assurances sociales prévues par la loi, les conventions collectives de travail et les contrats de travail, ainsi que les cotisations librement versées ; les prestations sociales directes, les dépenses liées à la formation professionnelle et les charges complémentaires comme les coûts de recrutement de personnel, les coûts liés aux services de nature sociale, culturelle, médicale, etc.

Pour la Suisse, l'analyse intègre des données de l'OFS et des calculs effectués dans le cadre du modèle de branches de BAK Basel Economics. Les relevés de l'OFS se basent sur la méthodologie établie par Eurostat. Pour de plus amples informations sur le recensement et le calcul des données concernant le coût du travail, il est conseillé de se référer à la publication BAK Basel Economics (2006).

4.3 Coût d'achat de biens

4.3.1 Les raisons des différences de coût à l'achat de biens à l'étranger

Quel est l'impact des droits de douane?

La thématique des différences de coûts pour l'achat de biens à l'étranger soulève en premier lieu la question des droits de douane. Le domaine alimentaire compte parmi les secteurs encore fortement marqués par les droits à l'importation. Selon les chiffres de la Direction générale des douanes, les recettes douanières dans le domaine des aliments, boissons et tabacs s'élevaient à environ 10% de la valeur des produits en 2005. Pour la comparaison internationale des coûts d'achat de biens, seule importe la différence entre les droits de douane en Suisse et dans les pays de l'UE retenus pour la comparaison. Cette différence des droits de douane est négligeable pour les marchandises importées depuis d'autres pays. Chacun sait que les droits à l'importation pour les produits alimentaires jouent également un rôle important dans l'Union européenne, et les différences des droits de douanes sur les produits importés depuis d'autres pays sont peu importantes.

En matière d'importation de produits alimentaires, environ 80% des importations suisses proviennent de l'Union européenne. Or ces importations sont largement touchées par les droits à l'importation, tandis que le commerce interne à l'UE ne connaît pas de droits de douane. Pour 2005, les statistiques de l'Administration fédérale des douanes établissent des recettes douanières d'environ 590 millions de francs suisses pour les produits de consommation finis du domaine alimentaire, la valeur des marchandises étant de 6.2 milliards de francs suisses. Pour les seules importations en provenance de l'UE, le volume des recettes douanières s'élève à environ 500 millions de francs suisses pour des marchandises d'une valeur de 5.0 milliards de francs suisses.

Ces données permettent d'identifier une majoration implicite des droits de douane à hauteur de 8.1% par rapport à l'UE pour les produits alimentaires importés en Suisse. Or l'importation de produits alimentaires représente une part plutôt réduite au coût total d'achat de biens (du fait du niveau élevé des droits de douane et d'autres restrictions légales). Ces coûts directement liés aux droits de douane n'expliquent donc qu'une petite partie des différences des prix à la consommation. Mais il faut tenir compte du fait que les droits de douane induisent, outre les coûts directs, de forts coûts indirects qui, en définitive, se répercutent de manière significative sur les prix à la consommation. L'encadré qui suit présente la question des effets indirects des droits à l'importation.

Les coûts et effets indirects des droits de douane sur les prix

Outre les coûts directs, les droits de douane induisent également des coûts supplémentaires indirects. Ainsi, le niveau élevé des droits de douane sur les produits agricoles de base entraîne un niveau plus élevé des prix à la production dans l'industrie de transformation des produits agricoles, qui au final se répercute également sur les prix à la consommation⁶. Mais le niveau général plus élevé des prix (du domaine agricole) sur le marché intérieur, dû à l'existence des droits à l'importation, exerce lui aussi un effet de hausse des prix à travers le mécanisme décrit.

D'autres coûts indirects découlent du fait qu'au sein du processus international de production, l'économie nationale abandonne certains avantages comparatifs, ou plutôt s'accommode de certains désavantages comparatifs : en effet, du fait du niveau élevé des droits de douane, la part des produits agricoles de base et finis produits en Suisse est nettement plus grande que ce ne serait le cas dans des conditions de libre-échange. Dans la mesure où les ressources productives allouées à cette production pourraient, du moins à long terme, trouver un usage plus productif dans d'autres branches, le maintien artificiel de cette production à l'interne entraîne des pertes économiques en matière d'efficacité et de prospérité.

Par le passé, des « coûts structurels » supplémentaires étaient générés par la combinaison des droits à l'importation et des contributions à l'exportation (« loi chocolat »). Du fait de cette combinaison, l'industrie alimentaire était soumise à une pression d'adaptation moindre que dans des conditions de libre concurrence internationale.

Dans le domaine non alimentaire, les droits de douane n'entrent pratiquement plus en ligne de compte. Le dépouillement des statistiques sur les droits de douane indique que les recettes douanières pour les produits non alimentaires s'élèvent à moins de 1% de la valeur des marchandises. Au total, la comparaison entre la Suisse et l'UE montre que l'effet des droits de douane se monte seulement à 0.4% pour le domaine non alimentaire. Pour l'ensemble de l'achat de biens à l'étranger, les droits de douane génèrent un avantage de coût de 1.6% en faveur de l'UE.

Autres raisons des différences de coût d'achat de biens à l'importation

Outre les droits de douane, il existe une série d'autres raisons expliquant le fait que les importateurs suisses paient davantage que les importateurs des pays voisins lors de l'importation directe. Une discrimination des importateurs est possible – du moins en théorie – de la part des producteurs étrangers. En effet, il est possible qu'un producteur allemand demande aux importateurs suisses un prix supérieur à celui réclamé aux importateurs autrichiens, simplement parce que l'importateur suisse vient d'un pays présentant un pouvoir d'achat plus élevé que la moyenne. Dans ce cas de figure, il faudrait constater que le producteur étranger effectue un premier prélèvement sur le pouvoir d'achat plus élevé du consommateur suisse. La pertinence

⁶ Le niveau des droits à l'importation connaît une tendance décroissante au fil des étapes de transformation des produits. Par principe, la valeur ajoutée industrielle contenue dans les produits de consommation finis n'est pas soumise aux droits de douane.

de ce raisonnement a cependant été jugée très faible, voire nulle par des experts d'entreprises du commerce de détail suisse.

Une deuxième raison possible réside dans le haut niveau des coûts de transaction, par exemple du fait des différentes marges de transport lors de l'achat de biens à l'étranger. La catégorie des « coûts plus élevés de transaction » concerne également les formalités douanières plus lourdes, les heures plus réduites d'ouverture des douanes ou encore les longues périodes d'attente à la frontière, selon les observations d'une étude d'Avenir Suisse (Avenir Suisse (2006)). Ainsi les périodes plus longues d'attente à la frontière entraînent, selon cette étude, une majoration de 8% pour les coûts de transport. Dans ce contexte, les longues périodes d'attente génèrent une forte insécurité en matière de planification, occasionnant ainsi des coûts supérieurs de logistique. Les coûts de transaction au sens large englobent les coûts liés à la gestion des contingents, donc d'une part les frais liés à l'achat aux enchères et d'autre part les coûts administratifs.

Une raison fondamentale des différences de coût à l'achat de biens concerne les avantages liés à la taille des acheteurs étrangers, donc la question des rabais de quantité. Les quantités commandées par un importateur allemand représentent plusieurs fois les quantités que peut commander un importateur suisse, un élément qui peut se répercuter très nettement sur les prix à l'unité.

Les effets indirects qui peuvent induire une augmentation du coût d'achat de biens en comparaison internationale découlent parfois de lois et de dispositions concernant les caractéristiques des produits (entraves techniques au commerce). Dans certains cas, les producteurs étrangers doivent procéder à des fabrications spéciales pour un marché suisse de taille réduite. Les quantités produites, comparativement petites, entraînent donc une augmentation du « prix à l'unité » pour l'importateur suisse. Le réétiquetage ou le réemballage qui s'impose parfois du fait des prescriptions en matière d'indications sur les emballages constituent un autre exemple de coût supplémentaire. Pour les dispositions légales spécifiques relatives aux produits, la demande d'introduction du principe « Cassis de Dijon » est régulièrement avancée (voir l'encadré ci-dessous).

Qu'est-ce que le principe « Cassis de Dijon »?

Ce principe signifie que les marchandises qui sont fabriquées de manière licite dans un pays membre de l'Union européenne (UE) doivent pouvoir être vendues dans tous les autres pays de l'UE. Les restrictions ne sont admissibles que si elles sont requises par des intérêts publics prépondérants comme la protection de la santé ou de l'environnement.

Ce principe se fonde sur une décision de la Cour de Justice des Communautés Européennes (CJCE) en date du 20 février 1979. L'Administration fédérale allemande du monopole des alcools avait interdit à REWE, une entreprise allemande de l'industrie alimentaire, d'importer la liqueur Cassis de Dijon (teneur en alcool : 20% volume), la législation allemande prescrivant une teneur minimum en alcool de 32% volume. REWE avait porté l'affaire devant la Cour, qui a décidé que cette interdiction à l'importation était contraire au traité CE.

Cet arrêt de la CJCE s'est révélé fondamental pour la réalisation de la libre circulation des marchandises au sein du marché intérieur européen. Or le principe Cassis de Dijon n'est pas en vigueur entre la Suisse et l'UE. La Suisse connaît pour de nombreux produits et segments de produits des prescriptions ou ordonnances légales différentes de celles de l'UE. Et les restrictions qui se justifient du fait d'intérêts publics prépondérants – interdiction de l'élevage de la volaille en batterie ou mention obligatoire des organismes génétiquement modifiés sur les emballages – sont peu nombreuses.

Dans la plupart des cas, il est difficile de justifier les restrictions existantes au nom d'intérêts publics prépondérants. Ainsi, pour la boisson énergétique « Red Bull », les composants doivent être indiqués en milligrammes et non en pour cent comme en Union européenne. Pour les fromages, la teneur en graisse doit être signalée par des termes comme gras et demi-gras. Et le terme usité en Allemagne pour la crème, « Sahne », n'est pas admis en Suisse.

D'autres effets indirects sont la conséquence de dispositions relatives au droit des brevets. Dans ce contexte, l'opportunité d'une révision de la loi sur les brevets est régulièrement évoquée, dans la perspective de supprimer l'épuisement national des droits de protection, et donc de permettre davantage d'importations parallèles. Il y a importation parallèle quand une marchandise est achetée à moindre prix à l'étranger, puis introduite sur le marché intérieur hors des structures de distribution prévues par les contrats en vigueur, en alternative à l'importateur officiel. En cas de non respect des droits de protection, le détenteur des droits de protection peut faire interdire l'importation de la marchandise par voie juridique.

Selon des experts des entreprises du commerce de détail, les droits de brevets entrent en ligne de compte pour les produits non alimentaires et parfois pour les produits de consommation proches du domaine alimentaire. En revanche, dans le secteur des produits alimentaires, l'impact de la politique agricole ou des entraves techniques semble être nettement plus important que la question des brevets. Or dans certains cas, l'exclusion des importations parallèles ne découle pas des droits de protection lié au brevet, mais plutôt des liens verticaux du côté des producteurs, voire de la « menace latente » d'une action en justice ou d'autres frais subséquents en cas de non respect potentiel des droits de protection lié au brevet. Selon des experts, il est en outre malaisé de différencier entre l'effet des droits de protection et les liens verticaux du côté des producteurs. Mais si les importations parallèles sont peu pratiquées, c'est également parce qu'elles ne sont pas rentables pour les petits détaillants, par manque de transparence ou de temps, ou du fait de lacunes en matière d'organisation de l'achat de biens.⁷

⁷ Voir Balastèr/Elias (2006), p.7.

Qu'entend-on par « importations parallèles » ?

Les importations parallèles désignent le fait d'acheter de la marchandise dans un pays (où les prix sont bas) afin de l'importer dans un autre pays (où les prix sont élevés), et de l'y écouler, faisant ainsi concurrence aux marchandises commercialisées par le producteur.

Le commerce international des marchandises peut être restreint au nom de droits sur les biens immatériels (marques, droits d'auteur, modèles ou brevets). Pour savoir si une restriction est possible, et dans quelle mesure, il faut d'abord répondre à deux questions : la marchandise qui fait l'objet d'un commerce est-elle (encore) protégée par un droit de propriété immatérielle? Et le détenteur de ce droit (détenteur d'un droit protégé) est-il autorisé, en vertu du droit national, à s'opposer à ce genre d'importation (= principe de l'épuisement national), ou non (principe de l'épuisement international)? Il y a donc importation parallèle quand une marchandise protégée par des droits de propriété immatérielle (p. ex. marque de jeans), mise sur le marché à l'étranger par le détenteur des droits de protection, est importée par un commerçant dans un pays où les prix sont élevés et dans lequel le détenteur des droits de protection commercialise aussi sa marchandise, et si le droit national ne permet pas au détenteur des droits de protection de s'opposer à ces importations en vertu de ses droits de propriété immatérielle.

Exemple 1 : en Suisse, à la différence de la plupart des autres pays européens, on applique, dans le droit des marques, le principe de l'épuisement international. L'entreprise Z fabrique les célèbres jeans de la marque L, qu'elle fait protéger par le droit des marques, et vend tant en Allemagne qu'en Suisse. En vertu du principe de l'épuisement international, un détaillant X peut parfaitement acheter des jeans en Allemagne, sans l'aval de l'entreprise Z, pour les importer en Suisse et les y vendre.

Exemple 2 : en Suisse, c'est le principe de l'épuisement national qui prévaut dans le droit des brevets. L'entreprise A invente une nouvelle bouteille, faite dans un matériau très léger et recyclable, qu'elle fait breveter. Elle vend ce nouveau produit tant en Suisse qu'en Allemagne. En vertu de l'épuisement national, un détaillant X ne peut, sans l'assentiment de l'entreprise A, acheter ces bouteilles en Allemagne pour les importer en Suisse et les y revendre.

Le rôle du droit des brevets en matière d'importations parallèles

Le droit des brevets protège les inventions et est décerné par un État. Il protège son détenteur, pendant 20 ans au plus, contre l'utilisation commerciale que pourrait faire un tiers de l'invention en question, dans le pays même. Le brevet exclut donc les tiers de l'utilisation commerciale d'une invention. Pour bénéficier dans d'autres pays de la protection découlant du brevet, il faut que l'invention y soit également brevetée. Une fois écoulé le délai de protection, n'importe qui peut copier l'invention et l'utiliser à son gré.

Le droit des biens immatériels accorde au détenteur du produit le droit exclusif de décider à quel moment, dans quel pays, à quel prix et de quelle manière il entend commercialiser pour la première fois son produit. Dès qu'il a exercé ce droit, c'est-à-dire dès que la marchandise a été mise une première fois sur le marché, par le détenteur du droit lui-même ou avec son assentiment, les droits sur cet objet que le droit des biens immatériels concède au détenteur sont considérés comme utilisés, consommés ou, en l'occurrence, épuisés. On connaît trois systèmes d'épuisement :

Epuisement national : il y a épuisement national quand le droit de protection s'épuise dans le seul pays où le produit a été mis pour la première fois sur le marché. Si un produit protégé par le droit des biens immatériels est mis en circulation dans un pays, le détenteur des droits de protection ne peut plus empêcher que ce produit soit commercialisé à l'intérieur de ce pays. Si un produit protégé par le droit des biens immatériels est mis sur le marché à l'étranger, les droits sur les biens immatériels à l'intérieur du pays ne sont pas touchés. L'importation du produit en provenance de l'étranger ne peut se faire sans l'accord du détenteur des droits de protection. Il peut donc l'interdire.

Epuisement international : dans le cas de l'épuisement international, le droit de protection à l'intérieur du pays est épuisé. Les importations parallèles de produits en provenance de l'étranger sont donc licites.

Epuisement régional : dans le cas de l'épuisement régional, le droit de protection ne s'épuise dans les États faisant partie d'un espace économique commun (p. ex. l'UE) que si la première mise en circulation par le détenteur des droits de protection s'est faite au sein de cet espace économique. Si un produit protégé par le droit des biens immatériels est mis en circulation pour la première fois dans l'UE, le détenteur de ce droit ne peut plus décider comment, où et quand ledit produit peut être commercialisé à l'intérieur de l'UE. Il peut toutefois empêcher que son produit soit importé de l'étranger dans l'UE. Les importations parallèles ne sont donc possibles qu'à l'intérieur de l'espace économique.

Source : Département fédéral de l'économie DFE

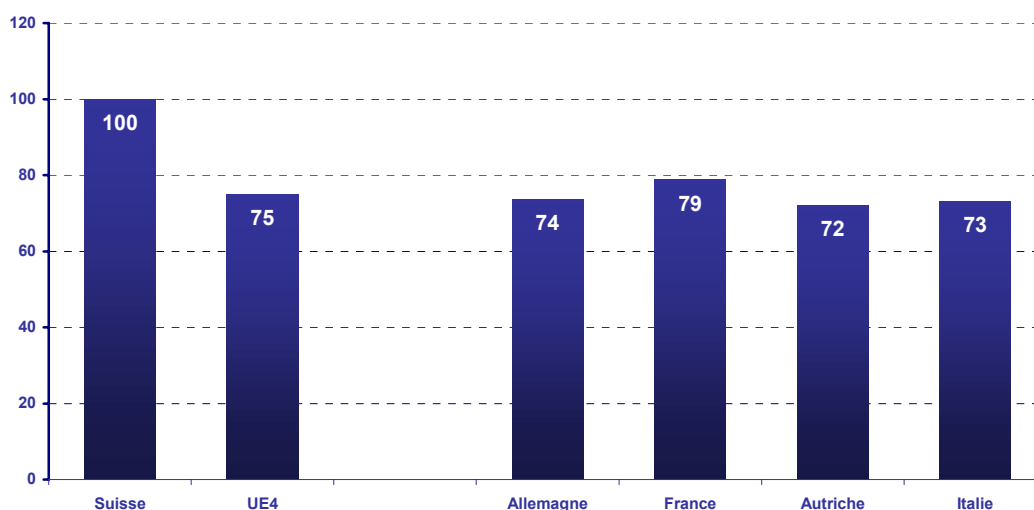
<http://www.evd.admin.ch/evd/dossiers/parallelimporte/index.html?lang=fr>

4.3.2 Coûts d'achat de biens dans le domaine alimentaire

L'achat de biens sur le marché intérieur constitue l'un des principaux postes de coût du commerce de détail suisse. L'achat de biens à l'interne joue un rôle important en particulier pour le secteur alimentaire, tandis que la part des marchandises produites à l'étranger est nettement plus élevée dans le segment non alimentaire. Le principal fournisseur de marchandises du domaine alimentaire est l'industrie alimentaire. Environ $\frac{3}{4}$ des coûts d'achat de biens du domaine alimentaire concernent ce secteur. Dans les pays de comparaison, les coûts moyens du commerce de détail en matière d'achat de biens dans ce secteur sont inférieurs d'environ 25% au niveau de la Suisse.

Fig. 13 : Niveaux relatifs des prix à la production dans l'industrie alimentaire

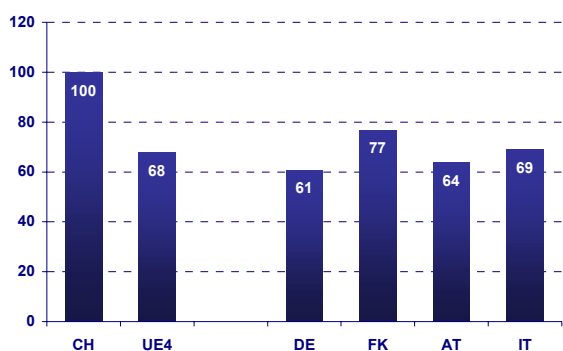
Niveaux relatifs des prix à la production, Suisse=100



Source : BAK Basel Economics

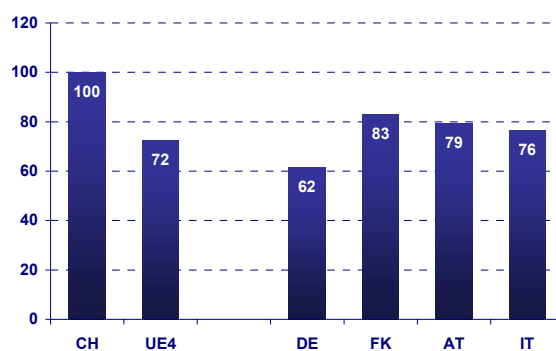
En outre, l'achat de biens en Suisse occasionne d'autres coûts, liés surtout à l'achat direct de marchandises dans le secteur agricole ou à l'implication du commerce de gros. Dans ces domaines, la comparaison internationale fait apparaître de fortes différences de coûts. Malgré quelques avancées importantes en matière de politique agricole, la comparaison des niveaux de prix entre la Suisse et les pays européens retenus reste frappante : en Suisse, l'achat de marchandises dans le secteur agricole intérieur coûte entre 30 et 40% de plus. Les services du commerce de gros présentent également des prix nettement plus élevés en Suisse que dans les pays européens de comparaison. C'est par rapport au commerce de gros allemand que la différence de prix est la plus forte puisqu'elle s'élève à environ 40%. Par rapport aux autres pays de comparaison, la différence de prix est de 20-25%.

Fig. 14 : Niveaux relatifs des prix à la production dans l'agriculture



Remarque : Niveaux relatifs des prix à la production, Suisse = 100
Source : BAK Basel Economics

Fig. 15 : Niveaux relatifs des prix à la production dans le commerce de gros

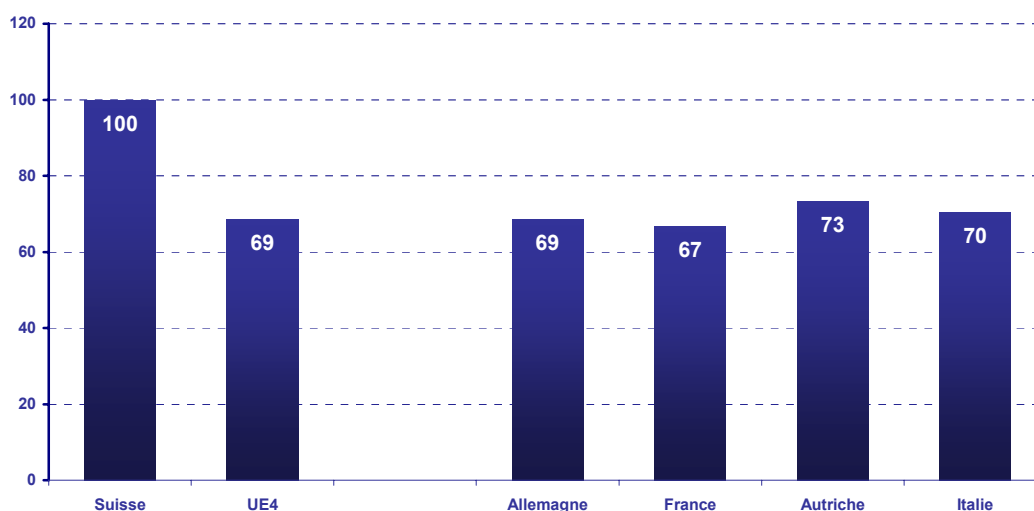


Remarque : Niveaux relatifs des prix à la production, Suisse = 100
Source : BAK Basel Economics

Dans le domaine de l'achat de biens à l'étranger, les prix à l'achat présentent également des différences de niveau. Les raisons possibles de cette situation ont été présentées ci-dessus. Il apparaît clairement que le secteur des produits alimentaires connaît encore de fortes différences internationales en matière de prix à l'achat.

Fig. 16 : Coût relatif d'achat de biens à l'importation de produits alimentaires

2005, indice, Suisse=100



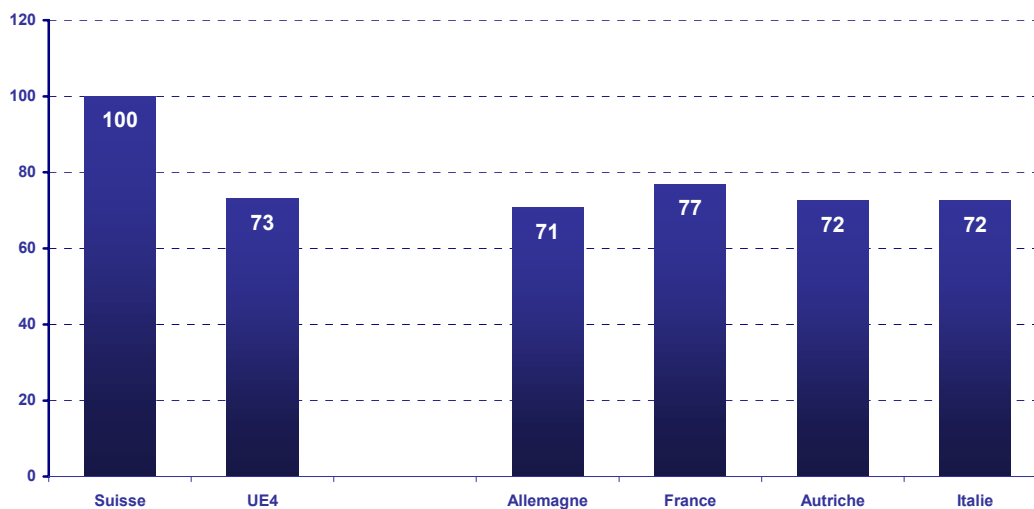
Source : BAK Basel Economics

Compte tenu des différences liées aux divers niveaux des droits de douane, le commerce de détail étranger paie en moyenne 31% de moins pour les marchandises achetées à l'étranger que le commerce de détail suisse. Les grands pays que sont l'Allemagne (valeur-indice : 69) et la France (67) possèdent des avantages particuliers de coût dans ce domaine.

Le résumé de la situation en matière d'achat à l'intérieur du pays et à l'étranger indique, pour le commerce de détail suisse, un désavantage de coût de 27% dans le domaine des produits alimentaires.

Fig. 17 : Coût relatif d'achat de biens dans le domaine alimentaire

2005, indice, Suisse=100



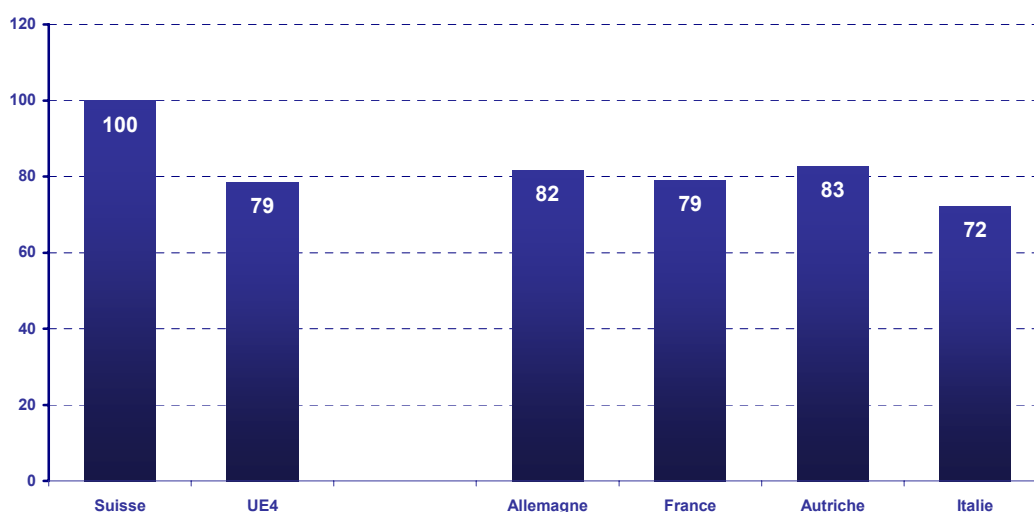
Source : BAK Basel Economics

4.3.3 Coût d'achat de biens dans le secteur non alimentaire

La part du coût d'achat de biens dans le pays même est nettement plus réduite dans le secteur non alimentaire que dans le secteur des produits alimentaires. Cette situation est surtout la conséquence des coûts engendrés par le transport et les services du commerce de gros

Fig. 18 : Coût relatif d'achat de biens dans le domaine non alimentaire à l'intérieur du pays

2005, indice, Suisse=100



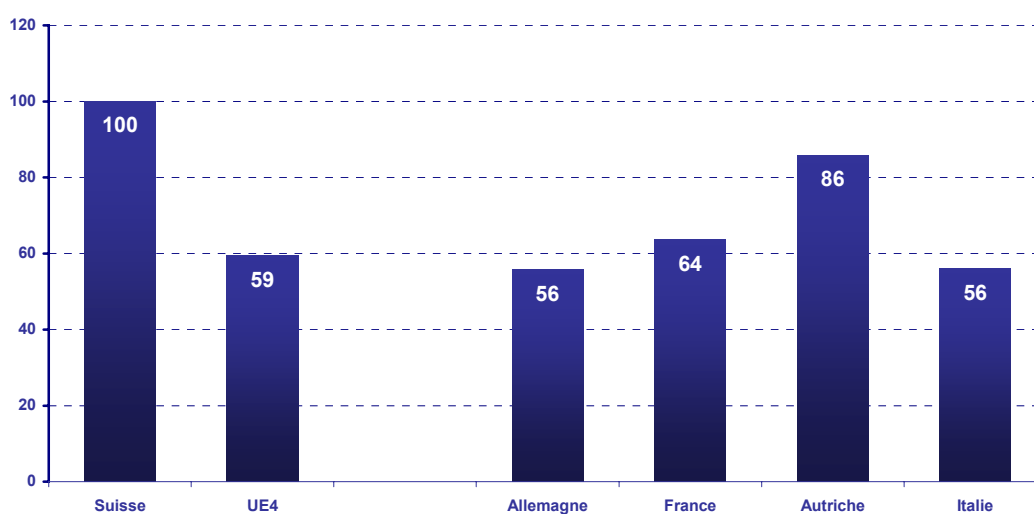
Source : BAK Basel Economics

D'une manière générale, le commerce de détail suisse est confronté à un coût plus élevé pour l'achat de biens à l'intérieur, y compris dans le secteur non alimentaire, cette charge supplémentaire s'élevant à 21% en moyenne.

L'achat de biens à l'étranger est nettement plus important dans le secteur non alimentaire que pour les produits alimentaires. Du fait du processus de mondialisation et de la concurrence liée au bas niveau de salaire dans les pays en développement et en transition, la part des biens de consommation fabriqués en Suisse est en diminution constante.

Fig. 19 : Coût relatif d'achat de biens à l'importation de marchandises non alimentaires

2005, indice, Suisse=100



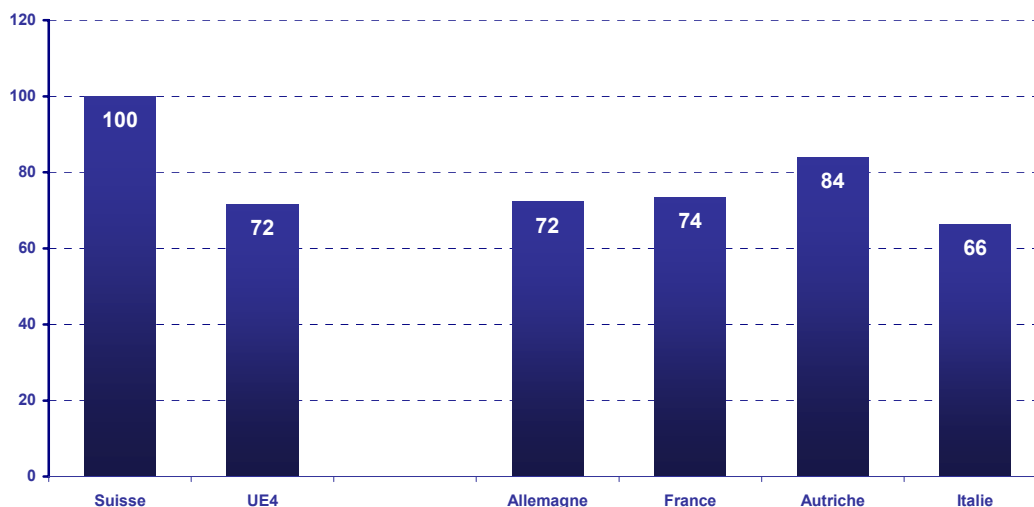
Source : BAK Basel Economics

Si les droits de douane n'entrent pratiquement pas en ligne de compte dans le secteur non alimentaire, les coûts indirects susmentionnés jouent en revanche un rôle important. D'une manière générale, la différence des coûts d'achat de biens dans le secteur non alimentaire – 41% – est supérieure à la valeur correspondante dans le domaine alimentaire. L'Autriche constitue une exception puisqu'elle possède un avantage de coût à hauteur de 14%.

Le résumé de la situation en matière d'achat de biens dans le pays même et à l'étranger montre que le commerce de détail suisse présente un désavantage de coût moyen de 28% dans le domaine non alimentaire.

Fig 20 : Coût relatif d'achat de biens dans le domaine non alimentaire

2005, indice, Suisse=100



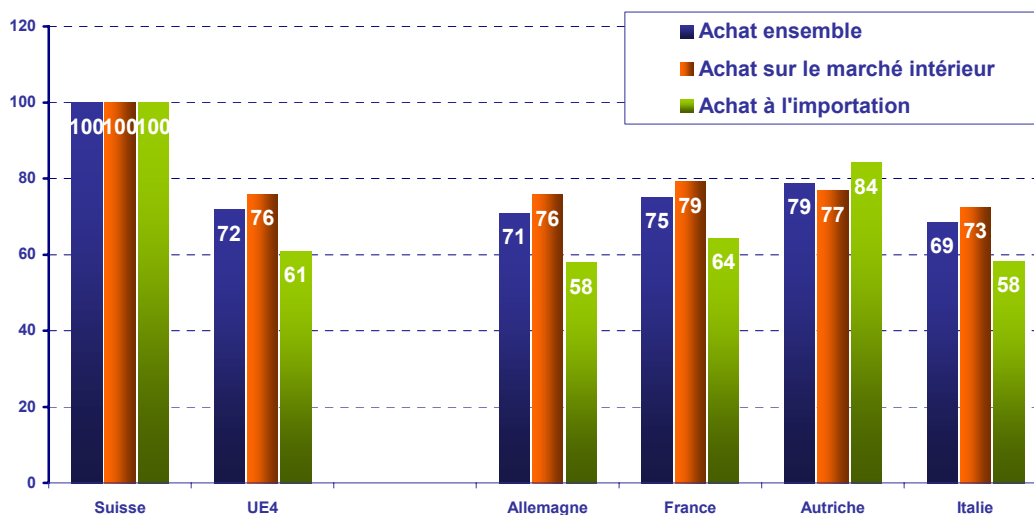
Source : BAK Basel Economics

4.3.4 Résumé : Coût d'achat de biens

La synthèse des résultats de l'analyse des coûts d'achat de biens identifie un désavantage de coût moyen de 28% pour le commerce de détail suisse. Particulièrement marqués, les désavantages de coût pour l'achat de biens à l'étranger s'élèvent à 39% par rapport à la moyenne UE4.

Fig. 21 : Coût relatif d'achat de biens

2005, indice, Suisse=100



Source : BAK Basel Economics

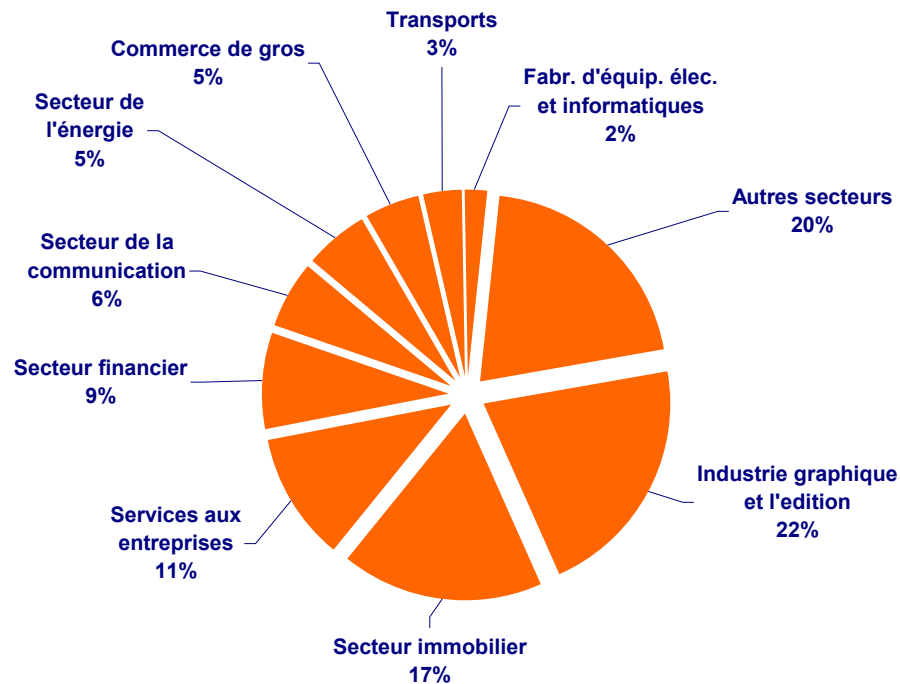
4.4 Coût de consommation intermédiaire

4.4.1 Structures des coûts de consommation intermédiaire

La prestation du commerce de détail réside dans la distribution des marchandises. Cette prestation inclut l'ensemble des activités liées à la distribution des marchandises au consommateur final : transport, stockage, tri, transformation, emballage, publicité et vente des marchandises. Pour produire la valeur ajoutée propre au commerce de détail, ce secteur dépend des prestations d'autres branches. Ces prestations entrent dans les comptes du commerce de détail sous forme de consommations intermédiaires et sont liées à des coûts. Les consommations intermédiaires sont clairement distinctes des coûts d'achat de biens traités au point 4.3.

Fig. 22 : Structure de la consommation intermédiaire dans le commerce de détail

Part à l'ensemble de la consommation intermédiaire



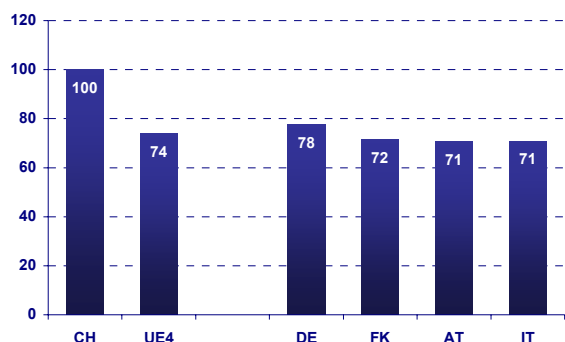
Sources : Nathani et al., BAK Basel Economics

Les principaux secteurs fournisseurs de consommations intermédiaires du commerce de détail sont l'industrie graphique et l'édition, les services aux entreprises (notamment le secteur de la publicité), le secteur financier, les secteurs de la communication et de l'énergie. Ces 5 branches couvrent environ 70% des biens et services fournis par d'autres branches au cours du processus de production du commerce de détail. Le point suivant présente une comparaison internationale des prix à la production dans ces secteurs fournisseurs de consommations intermédiaires.

4.4.2 Différences de coût dans les principaux secteurs fournisseurs de consommations intermédiaires

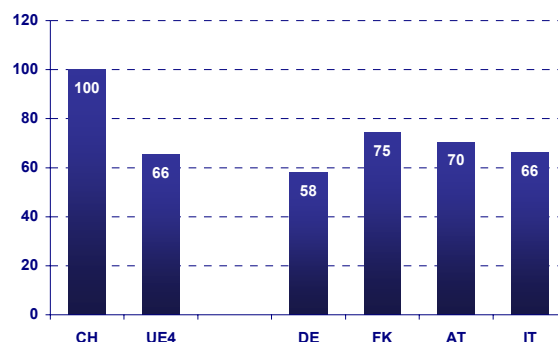
Le principal secteur fournisseur de consommations intermédiaires du commerce de détail est l'industrie graphique et l'édition. L'impression de brochures publicitaires représente la dépense la plus importante dans ce domaine. Le commerce de détail étranger paie en moyenne 26% de moins qu'en Suisse pour ces consommations intermédiaires.

Fig. 23 : Niveaux relatifs des prix à la production dans l'industrie graphique et l'édition



Remarque : Niveaux relatifs des prix à la production, Suisse = 100
Source : BAK Basel Economics

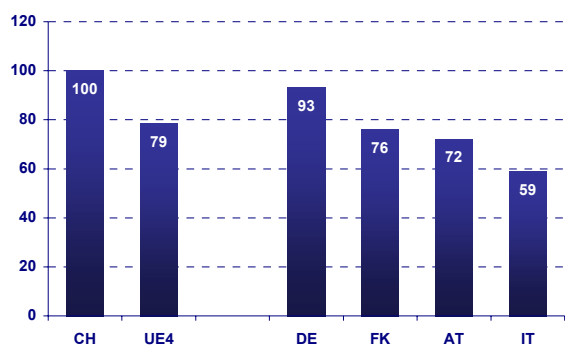
Fig. 24 : Niveaux relatifs des prix à la production dans le secteur immobilier



Remarque : Niveaux relatifs des prix à la production, Suisse = 100
Source : BAK Basel Economics

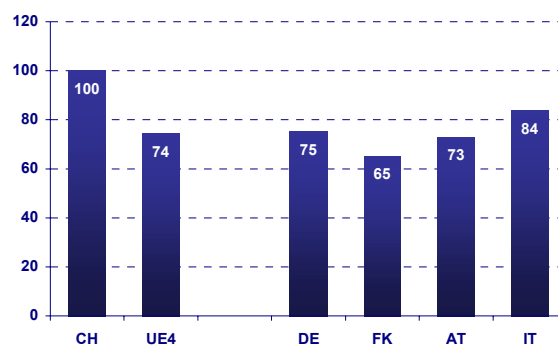
Les différences de prix sont nettement plus grandes dans le secteur immobilier, dont les niveaux de prix à la production s'inscrivent dans une fourchette allant de 25% de moins (France) à 42% de moins (Allemagne) qu'en Suisse. Dans ce domaine, des différences notables apparaissent également entre les pays européens de comparaison. En moyenne, les quatre pays retenus pour la comparaison présentent un niveau de prix situé 34% au-dessous de la valeur suisse.

Fig. 25 : Niveaux relatifs des prix à la production dans le secteur des services aux entreprises



Remarque : Niveaux relatifs des prix à la production, Suisse = 100
Source : BAK Basel Economics

Fig. 26 : Niveaux relatifs des prix à la production dans le secteur financier



Remarque : Niveaux relatifs des prix à la production, Suisse = 100
Source : BAK Basel Economics

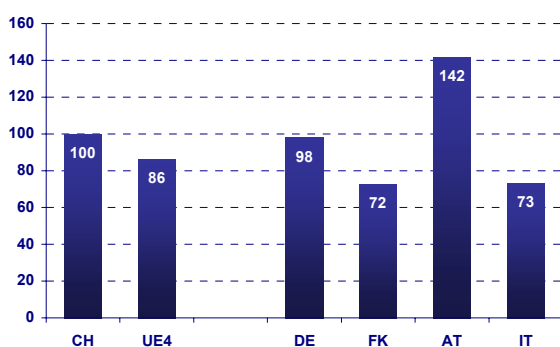
Les services aux entreprises constituent le troisième secteur en importance par rapport à l'ensemble des coûts de la consommation intermédiaire du commerce de détail. Il s'agit d'un agrégat d'activités très hétérogènes, recouvrant notamment le secteur de la publicité, le conseil aux entreprises, le conseil juridique et fiscal et le nettoyage des bâtiments. A nouveau, la comparaison dénote des différences notables entre les pays européens de comparaison : tandis que les prix allemands s'élèvent à 93% du niveau des prix en Suisse, les offres de prix en Italie se si-

tuent environ 40% au-dessous de la valeur suisse. En moyenne, le désavantage de coût du commerce de détail suisse se monte à 21%.

La consommation intermédiaire de services fournis par le secteur financier – qui inclut tant les banques que les assurances – concerne principalement les taxes, par ex. pour le traitement du trafic des paiements. A l'étranger, les coûts des services du secteur financier sont en moyenne inférieurs de 26% à ceux qui incombent au commerce de détail suisse. La position de la France est particulièrement intéressante puisqu'elle présente une amélioration remarquable dans ce domaine au cours des 5 dernières années. En effet, les prix du secteur financier français ont connu une baisse relative de 12% par rapport au secteur financier suisse dans la période considérée.

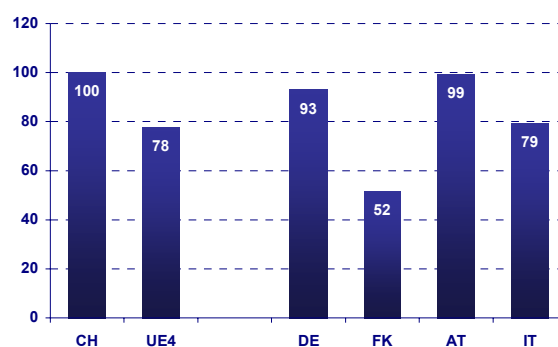
Le secteur de la communication a subi de profondes transformations ces dernières années. Ces changements sont pour partie la conséquence de la libéralisation croissante des monopoles étatiques dans divers pays membres de l'UE. La portée de ce courant de libéralisation diffère cependant selon les pays. Il apparaît que les niveaux des prix des quatre pays de comparaison présentent des écarts très marqués par rapport à la Suisse. Mais il faut tenir compte du fait que le secteur de la communication comprend non seulement la télécommunication, mais également les services postaux. Tandis que l'Allemagne (valeur-indice 98) connaît des prix analogues aux prix suisses, les prix français (72) et italiens (73) sont inférieurs d'environ un quart à la valeur suisse. En Autriche, les effets concurrentiels semblent en revanche nettement plus faibles qu'en Suisse, puisque ce pays connaît un niveau de prix situé 42% au-dessus de la valeur suisse.

Fig. 27 : Niveaux relatifs des prix à la production dans le secteur de la communication



Remarque : Niveaux relatifs des prix à la production, Suisse = 100
Source : BAK Basel Economics

Fig. 28 : Niveaux relatifs des prix à la production dans le secteur de l'énergie



Remarque : Niveaux relatifs des prix à la production, Suisse = 100
Source : BAK Basel Economics

L'énergie, autre secteur concerné par la libéralisation, joue un rôle important pour le commerce de détail. Dans la deuxième moitié des années 1990, plusieurs pays européens ont entrepris de grands efforts de libéralisation dans le secteur de l'énergie, efforts qui se sont répercutés sur les prix. Ces 5 dernières années, la Suisse a réussi à améliorer sa position par rapport à plusieurs pays de l'UE, malgré une décision défavorable à la libéralisation du marché de l'énergie en votation populaire. Cette bonne situation est éventuellement liée à une composition avantageuse des sources d'énergie en cette période marquée par une forte hausse du prix du pétrole. D'une manière générale, il existe encore un fort potentiel de baisse des prix, car les prix de l'énergie en moyenne UE4 sont inférieurs de 22% au niveau suisse. Pour le cas de la France, dont le niveau de prix représente 52% de la valeur suisse, il faut certes relever une composition

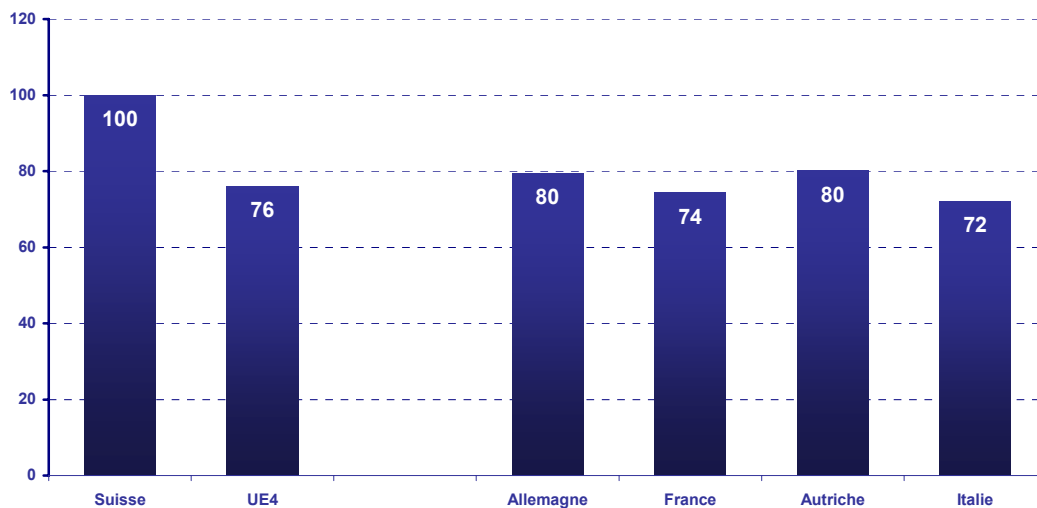
de sources d'énergie très différente des pays de comparaison, car le courant nucléaire, « bon marché », représente une part très élevée de la consommation française d'énergie.

4.4.3 Résumé : Coûts de consommation intermédiaire

Le désavantage de coût du commerce de détail suisse dans le domaine de la consommation intermédiaire par rapport aux pays européens retenus pour la comparaison se monte à 24%. C'est par rapport à l'Italie que le désavantage de coût est le plus marqué puisqu'il se s'élève à près de 30%. L'écart le moins important concerne l'Allemagne et l'Autriche, avec un désavantage de coût d'environ 20% pour la Suisse.

Fig. 29 : Coût de consommation intermédiaire du commerce de détail en comparaison internationale

2005, indice, Suisse=100



Source : BAK Basel Economics

4.5 Coût du travail

Le facteur travail joue un rôle particulièrement important dans le commerce de détail. En effet, la dernière phase de la chaîne de valorisation se déroule dans le cadre d'une interaction entre le personnel et le client. Par comparaison avec d'autres branches, la densité de personnel est très élevée dans ce secteur. Les collaborateurs créent la partie déterminante de la valeur ajoutée du commerce de détail. La qualité du service constitue le principe clé. Pour la comparaison internationale, le prix du facteur du travail est donc un élément significatif, outre l'aspect de la prestation de service.

L'analyse du coût de travail doit prendre en compte tant les salaires et les traitements bruts que les charges salariales. En effet, ce dernier élément donne lieu à des différences significatives au plan international. Les charges salariales concernent notamment les cotisations de l'employeur aux assurances sociales prévues par la loi, les conventions collectives de travail et les contrats de travail, ainsi que les cotisations librement versées et les prestations sociales directes comme le maintien du salaire en cas de maladie.

Or la seule considération des coûts nominaux ne parvient pas à saisir le facteur travail dans sa complexité. En effet, pour déterminer l'impact d'un niveau élevé de coût du travail sur la rentabilité de l'entreprise, l'analyse doit certes prendre en compte le coût, mais aussi la « performance » du facteur travail.

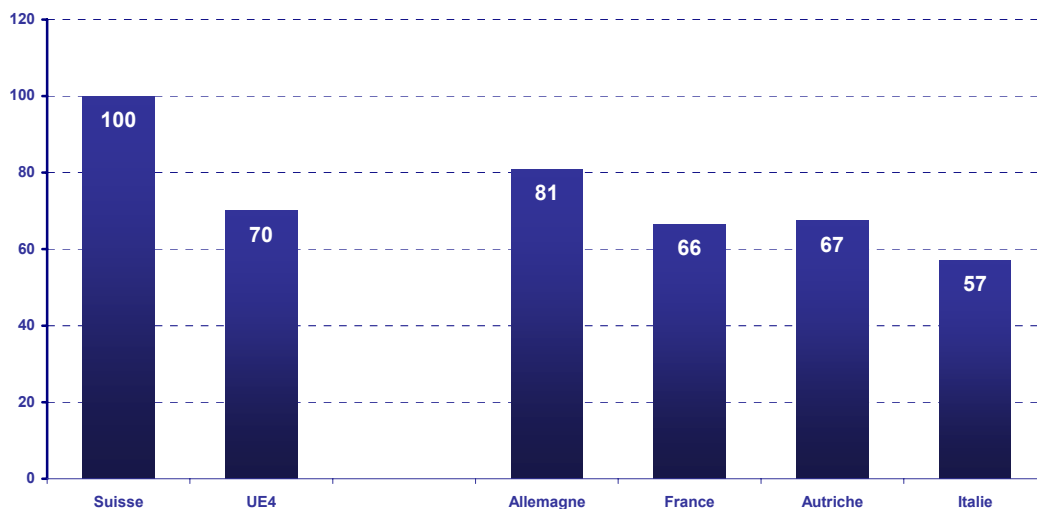
Cette approche implique la comparaison des « coûts salariaux unitaires ». Ce concept désigne le coût du travail par unité produite et exprime le coût du travail nécessaire à la production d'une unité produite d'une valeur d'un franc. Les coûts salariaux unitaires supérieurs à la moyenne s'expliquent soit par un coût du travail trop élevé par heure, soit par une productivité horaire inférieure à la moyenne.

4.5.1 Coût salarial brut

La figure n° 30 illustre d'une part la comparaison internationale du coût salarial brut dans le commerce de détail. Le haut niveau de salaire en Suisse apparaît clairement : le commerce de détail suisse accuse un écart de 30% en moyenne. En Allemagne, les coûts salariaux bruts sont inférieurs de 19% au niveau suisse. Suivent la France et l'Autriche, dont le niveau salarial se situe environ 33% au-dessous de la valeur de la Suisse. Dans la seule perspective des coûts salariaux bruts, le facteur travail coûte le moins « cher » en Italie. Dans ce pays, les salaires représentent 57% du niveau salarial suisse dans le commerce de détail.

Fig. 30 : Coût salarial brut dans le commerce de détail

2005, indice, Suisse=100



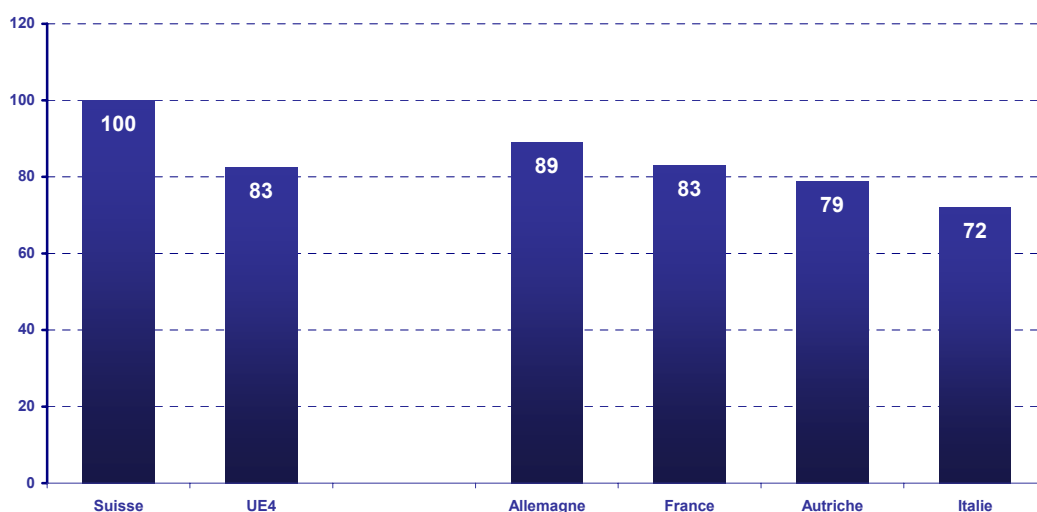
Source : Eurostat, BAK Basel Economics

4.5.2 Coût du travail total

Dans une optique qui recouvre non seulement les salaires bruts, mais aussi les charges salariales liées aux emplois, la position du commerce de détail suisse s'améliore nettement. Il apparaît que tous les pays de comparaison présentent des charges salariales plus élevées que la Suisse.

Fig. 31 : Coût du travail dans le commerce de détail

2005, indice, Suisse=100



Source : Eurostat, BAK Basel Economics

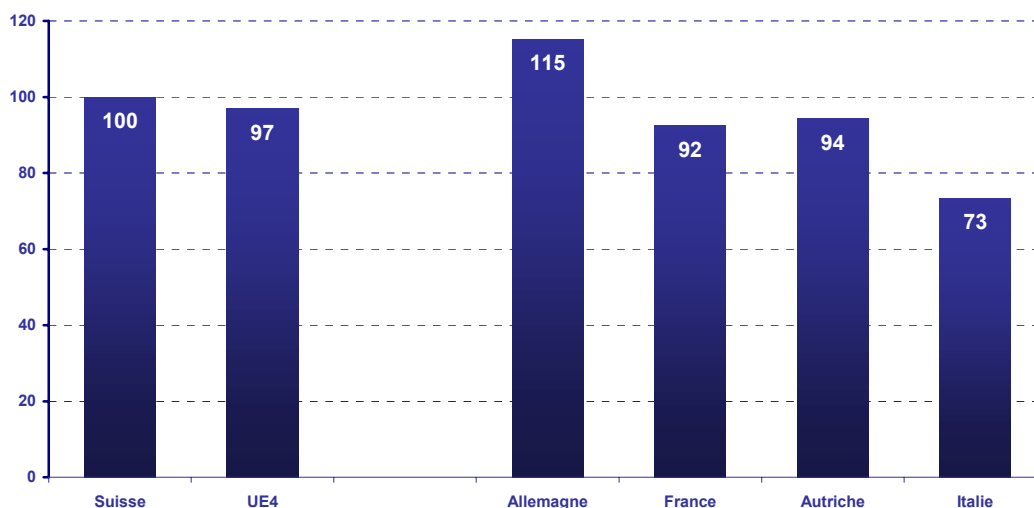
Par rapport à la valeur suisse, le coût du travail se monte, en Allemagne, à 89%, en France à 83% et en Autriche à 79%. C'est en Italie que le coût du facteur travail est le plus bas pour le commerce de détail : dans ce pays, l'heure de travail ne coûte que 72% de la valeur suisse.

4.5.3 Coûts salariaux unitaires

L'étude des coûts salariaux unitaires identifie un haut niveau de productivité dans le commerce de détail suisse. Cette productivité supérieure à la moyenne, par rapport aux pays voisins, permet au commerce de détail suisse de compenser partiellement ses désavantages dans le domaine du coût du travail. L'écart du coût du travail entre la Suisse et ses voisins européens se réduit nettement par la prise en compte de la productivité. En effet, sous cet angle, la différence par rapport à la moyenne UE4 n'est plus que de 3%.

Fig. 32 : Coûts salariaux unitaires dans le commerce de détail

Coût du travail/productivité horaire en termes nominaux 2005, indice, Suisse=100



Source : Eurostat, BAK Basel Economics

Le commerce de détail allemand présente la plus haute valeur en matière de coût salarial unitaire, puisqu'il dépasse même de 15% le niveau suisse. Dans ce contexte, il faut cependant tenir compte du fait que le haut niveau allemand est partiellement dû à un coût salarial unitaire supérieur à la moyenne en Allemagne de l'Est. En effet, la productivité du commerce allemand se situe encore fortement au-dessous de la moyenne de l'Allemagne de l'Ouest, tandis que le coût salarial a connu une adaptation plus marquée au niveau de l'Allemagne de l'Ouest.

Pour la France et l'Autriche, l'effet de productivité est moins marqué que pour le cas du commerce de détail allemand, mais le rapport n'est pas inversé pour autant. Corrigée de la productivité, la différence de coût du travail de la France et l'Autriche se réduit à 8%, respectivement à 6% par rapport au commerce de détail suisse.

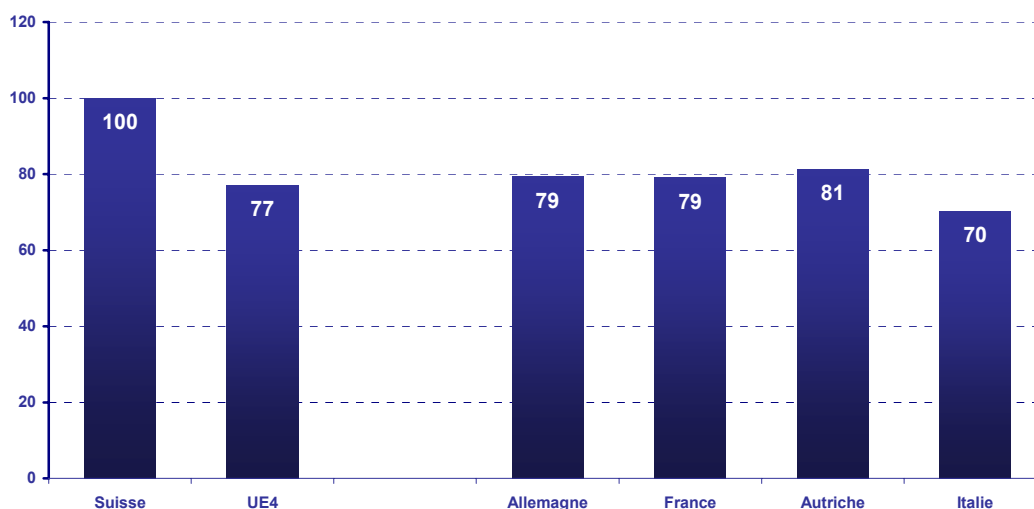
4.5.4 Salaires nets en parité de pouvoir d'achat

Du point de vue des employés, les salaires nets sont la valeur qui prime pour la comparaison internationale. Car le niveau des impôts et des cotisations aux assurances sociales peut différer fortement au plan international. Dans l'optique des employés, respectivement des consommateurs, la comparaison internationale des salaires doit en outre tenir compte des différents niveaux du coût de la vie. A cet effet, il s'agit de convertir les salaires nominaux en valeurs « réelles » à l'aide des parités de pouvoir d'achat. Les informations sur les redevances fiscales et les cotisations aux assurances sociales proviennent de la banque de données de l'OCDE. Les parités de pouvoir d'achat utilisées sont fournies par Eurostat et se rapportent explicitement à la consommation privée.

L'analyse des salaires nets en parité de pouvoir d'achat montre que le niveau de vie d'un employé du commerce de détail suisse est clairement supérieur à celui des employés des pays européens de comparaison – malgré le niveau nettement plus élevé du coût de la vie. La raison principale de cette situation réside dans le niveau des cotisations aux assurances sociales et des impôts, beaucoup plus bas en Suisse. En effet, l'écart entre le salaire brut et le salaire net est devenu un facteur problématique, notamment en Allemagne.

Fig. 33 : Salaires nets des employés du commerce de détail en parité de pouvoir d'achat

Salaires et traitements bruts après déduction des cotisations aux assurances sociales et des impôts sur le revenu des employés, convertis en parité de pouvoir d'achat pour la consommation privée, 2005, indice Suisse=100



Source : OCDE, BAK Basel Economics

4.5.5 Résumé : Coût du travail

Concernant la rémunération du facteur travail, la synthèse des analyses montre que le commerce de détail paie des salaires bruts nettement plus élevés en Suisse, car en moyenne UE4, les salaires bruts sont inférieurs de 30% au niveau suisse. Si l'on inclut les charges salariales, l'écart en matière de coût du travail se réduit quelque peu, mais le coût total du travail reste inférieur de 17% à la valeur suisse en moyenne UE4.

Mais le commerce de détail suisse parvient à compenser une partie de ce désavantage de coût, grâce à une productivité du travail supérieure à la moyenne par comparaison avec les pays européens. Une analyse du coût du travail incluant, outre le coût nominal, la dimension de la performance, montre par la comparaison des coûts salariaux unitaires que la différence entre la moyenne UE4 et la Suisse n'est plus que de 3%.

Ces analyses établissent que les employés du commerce de détail suisse sont nettement mieux rémunérés que les employés de ce secteur dans les pays voisins. Même si l'on corrige les résultats obtenus en tenant compte du haut niveau du coût moyen de la vie en Suisse, l'avantage en matière de salaire net se monte encore à 23% par rapport aux employés du commerce de détail dans les pays UE4.

4.6 Autres facteurs de coût

Les coûts d'achat de biens, de consommation intermédiaire et de travail déterminent environ 86% des prix du commerce de détail suisse. Sur les 14% restants, 8% découlent d'autres facteurs de coût, facteurs dont l'importance et le prix, en comparaison internationale, ne peuvent pas être quantifiés de manière explicite en raison du manque de données. Cette situation concerne par exemple la rémunération du facteur capital. Les coûts du capital recouvrent les coûts des fonds propres et des fonds étrangers ainsi que l'usure du capital physique (amortissements). Outre ce poste de coût de nature hétérogène intitulé « autres coûts », il est évident que les raisons des différences de prix sont en partie liées aux différents niveaux de la taxe sur la valeur ajoutée. Au sein de l'échantillon de pays, le commerce de détail suisse présente les taux les plus bas de taxe sur la valeur ajoutée. Le tableau suivant résume les différents taux de taxe sur la valeur ajoutée dans les divers pays.

Tab. 4 : Taux de taxe sur la valeur ajoutée en comparaison internationale

En pour cent, 2005

	Taux normal	Taux réduit	Taux moyen au commerce de détail	Avantage fiscal de la suisse
Suisse	7.6	2.4	6.1	
UE4	18.2	4.9	14.4	8.3
Allemagne	16.0	7.0	13.4	7.3
France	19.6	2.0	14.5	8.4
Autriche	20.0	10.0	17.1	11.0
Italie	20.0	4.0	15.4	9.3

Source : Daepp (2005), OCDE, calculs BAK Basel Economics.

Cette analyse montre que la différence entre le taux suisse de taxe sur la valeur ajoutée et la moyenne des autres pays est nettement moins marquée pour le taux réduit que pour le taux normal. Le taux réduit de taxe sur la valeur ajoutée concerne surtout le domaine des produits alimentaires. Selon une étude de Daepp (2005) sur la part des chiffres d'affaires soumis au taux réduit de TVA par branche, le taux réduit de TVA est appliqué à environ 30% du chiffre d'affaires du commerce de détail, tandis que les 70% restants sont soumis au taux normal de taxe sur la valeur ajoutée. En moyenne, le taux de TVA s'élève donc à 6.1%. D'une manière générale, le commerce de détail suisse possède un « avantage TVA » d'environ 8%. La différence en matière de taxe sur la valeur ajoutée est significative notamment par rapport à l'Autriche, puisqu'elle se monte à 11% dans ce cas.

Dans le cadre de l'analyse de l'impact des différents taux de taxe sur la valeur ajoutée sur les relations des prix à la consommation, il faut tenir compte du fait que la taxe sur la valeur ajoutée constitue un impôt net, c'est-à-dire que le taux de TVA s'applique au prix d'achat net. La part de la TVA au prix à la consommation (qui correspond au prix brut) est donc inférieure au taux de taxe sur la valeur ajoutée. C'est pourquoi, dans le cadre de l'analyse synthétique présentée ci-dessous, les taux de TVA sont transformés en part au prix brut, indiquant sous cette forme la contribution réelle de la TVA au prix à la consommation.

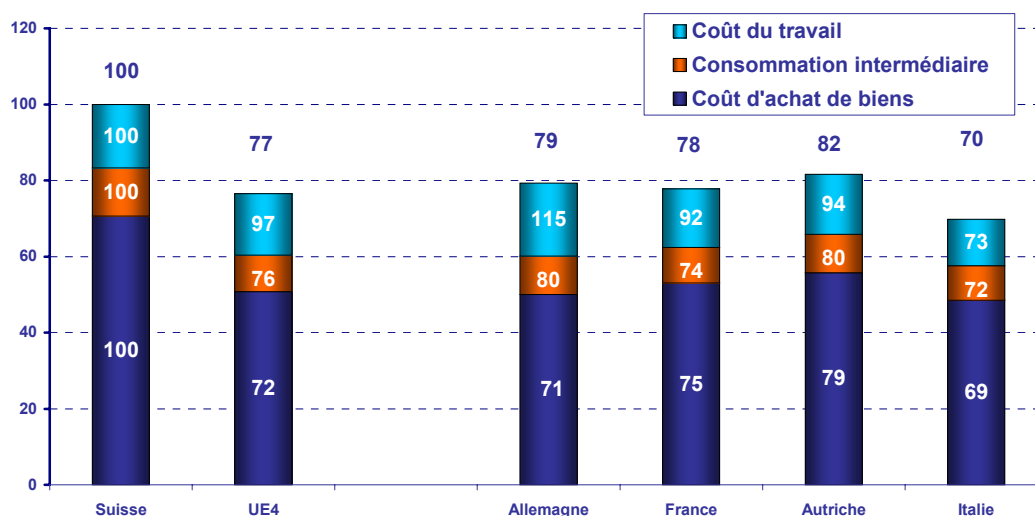
5 Synthèse et conclusions

5.1 Résumé des principaux facteurs de coût

Si l'on compare les trois postes de coût que sont l'achat de biens, la consommation intermédiaire et le travail, le commerce de détail européen possède en moyenne un avantage de coût de 23%. Cette situation est principalement liée aux deux premières composantes, car dans ces domaines l'avantage de coût des autres pays se monte à 28%, respectivement 24%. Pour le coût du travail, le désavantage de coût du commerce de détail suisse est moins net. En moyenne UE4, le coût salarial brut – charges salariales comprises – est certes inférieur de 17% à la valeur suisse. Mais le commerce de détail suisse parvient à compenser une grande partie de ce désavantage de coût, grâce à une productivité du travail supérieure à la moyenne. Corrigé de la productivité, le coût du travail en moyenne UE4 n'est inférieur au niveau suisse que de 3%.

Fig. 34 : Les principaux facteurs de coût du commerce de détail en comparaison internationale

2005, indices, Suisse=100



Source : BAK Basel Economics

Exemple de lecture : la valeur indiquée au-dessus des colonnes désigne l'ensemble des coûts relatifs ; en moyenne UE4, les coûts d'achat de biens, de consommation intermédiaire et de travail s'élèvent à 77% du niveau suisse. D'une part, les tronçons des colonnes indiquent, par leur hauteur, la contribution du facteur de coût concerné aux coûts totaux dans le pays considéré ; d'autre part, la valeur indice par rapport à la Suisse est inscrite sur le tronçon. Le graphique indique donc que la consommation intermédiaire du commerce de détail allemand s'élève à 80% de la valeur correspondante pour la Suisse.

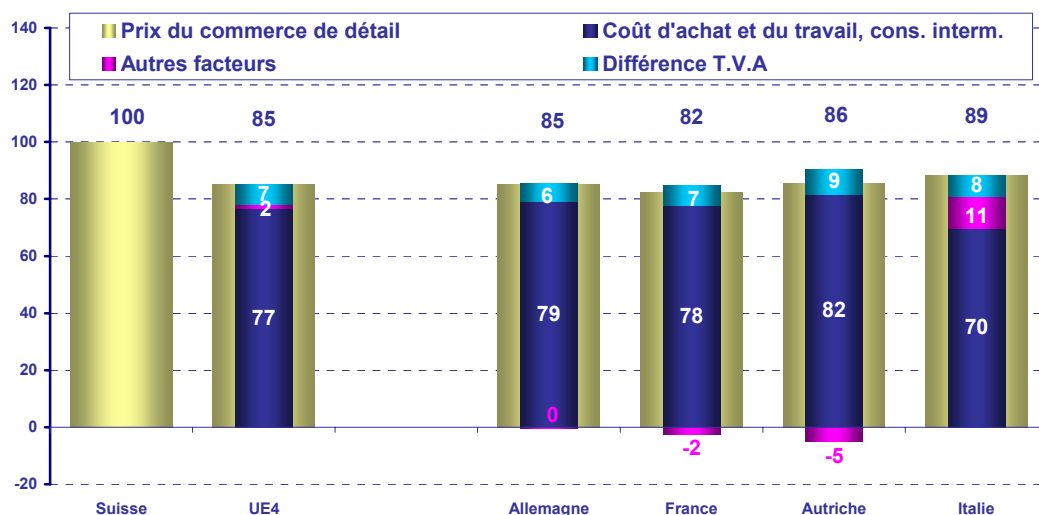
5.2 Synthèse des comparaisons de coût et de prix

La synthèse des comparaisons de coût et de prix doit en outre tenir compte du fait que la taxe sur la valeur ajoutée diffère selon les pays. La figure ci-dessous présente donc, outre les trois principaux postes de coût, la différence de taxe sur la valeur ajoutée en tant que facteur explicatif des différences entre les prix à la consommation.

En outre, la figure n° 35 inclut une grandeur résiduelle intitulée « autres coûts ». Celle-ci exprime l'écart entre, d'une part, les niveaux relatifs effectifs des prix à la consommation et, d'autre part, la partie des niveaux des prix à la consommation explicable par les coûts d'achat de biens, de consommation intermédiaire et de travail ainsi que par la différence en matière de TVA.

Fig. 35 : Synthèse des comparaisons de coût et de prix

2005, indice, Suisse=100



Source : BAK Basel Economics

Exemple de lecture : la valeur indiquée au-dessus des colonnes désigne les prix relatifs à la consommation ; en moyenne UE4, les prix à la consommation s'élèvent à 85% du niveau suisse. D'une part, les tronçons des colonnes indiquent, par leur hauteur, la contribution du facteur de coût concerné aux prix à la consommation dans le pays considéré ; d'autre part, la valeur indice par rapport à la Suisse est inscrite sur le tronçon. Le graphique indique donc que les coûts relatifs totaux d'achat de biens, de consommation intermédiaire et de travail dans le commerce de détail allemand s'élèvent à 79% de la valeur correspondante pour le commerce de détail suisse.

Pour l'exemple de la France, l'impact des différents postes de coût et de la différence en matière de TVA engendre une valeur-indice de 84. Mais le niveau relatif des prix à la consommation se monte à 82% de la valeur suisse. Dans le cas de la France, il existe donc une grandeur résiduelle négative de 2 points de pourcentage. La somme des facteurs de coût analysés est supérieure de 2 points de pourcentage au prix relatif à la consommation.

Dans le cadre de cette étude, il n'est pas possible de déterminer les raisons de cette grandeur résiduelle en fonction des différents pays. Une telle recherche exigerait des études de cas détaillées. Les autres facteurs de coût traités au chapitre 4.6, ou d'autres effets non observés, peuvent constituer des éléments d'explication pour les différents pays. Du point de la validité analytique de la présente étude, centrée sur les postes de coûts que sont l'achat de biens, la consommation intermédiaire et le travail, il faut cependant relever que cette grandeur résiduelle est comparativement faible pour la moyenne des pays observés ou, du moins, n'est pas supérieure à la partie explicable de la différence de prix. Ce critère est en principe respecté, car la grandeur résiduelle s'élève, pour la moyenne des quatre pays étudiés, à 2 points de pourcentage seulement.

La plus grande partie des différences des prix à la consommation s'explique donc par les facteurs de coût analysés et la différence en matière de TVA. A l'exception de 2 points de pourcentage, les différences observées au niveau des facteurs de coût sont dans l'ensemble identiques aux différences des prix à la consommation.

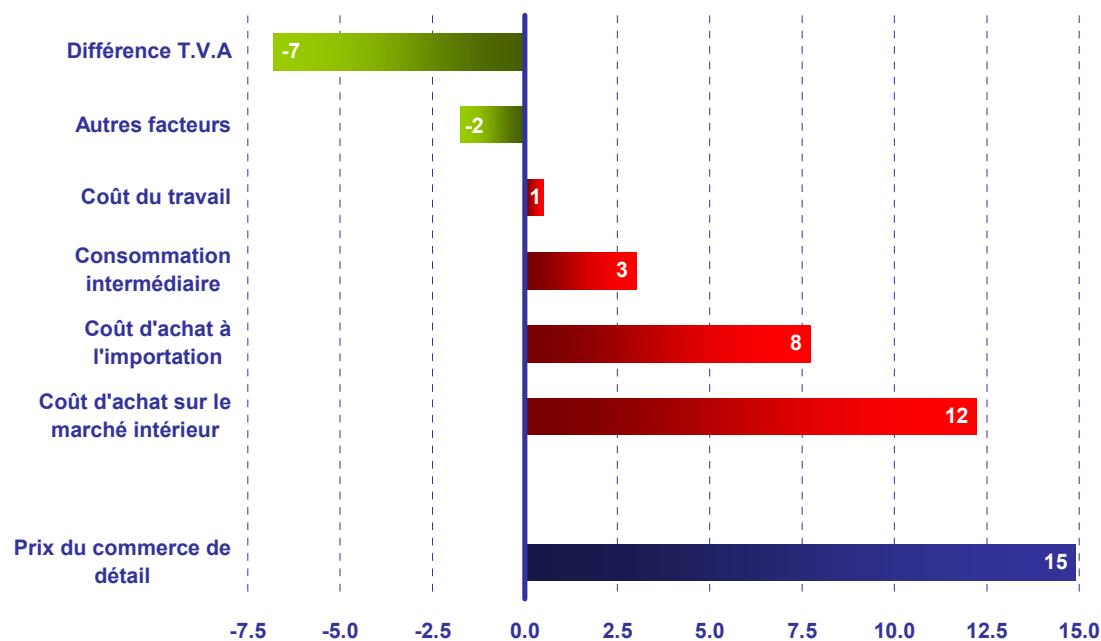
En résumé, l'étude établit que le commerce de détail des pays voisins – Allemagne, France, Autriche et Italie – possède un avantage de coût de 23% par rapport au commerce de détail suisse. Du fait de la taxe sur la valeur ajoutée, les niveaux relatifs des prix à la consommation de ces pays sont relevés d'environ 6% en moyenne par rapport à la Suisse. Il subsiste donc une différence de 17% en matière de prix à la consommation. En outre, il faut relever un avantage inexplicé de 2 points de pourcentage en faveur de la Suisse. L'avantage des prix du commerce de détail en moyenne UE4 par rapport à la Suisse ne s'élève donc plus qu'à 15% au total.

5.3 Conclusions en matière de politique économique

Pour identifier des options de politique économique en vue de démanteler l'« îlot de cherté », il est utile d'examiner de manière approfondie la composition des différences de coût et de prix. Les figures n° 36 et 37, présentées ci-dessous, indiquent la contribution des différents facteurs de coût à l'« îlot de cherté ». En d'autres termes : elles illustrent le pourcentage hypothétique de baisse des prix à la consommation en Suisse, si le facteur de coût considéré présentait le même niveau que dans le pays retenu pour la comparaison, ceteribus paribus (dans l'hypothèse que tous les autres facteurs restent constants).

Fig. 36 : Décomposition de l'« îlot de cherté » (1)

2005, contribution à la différence des prix à la consommation par rapport à la moyenne UE4, en points de pourcentage



Source : BAK Basel Economics

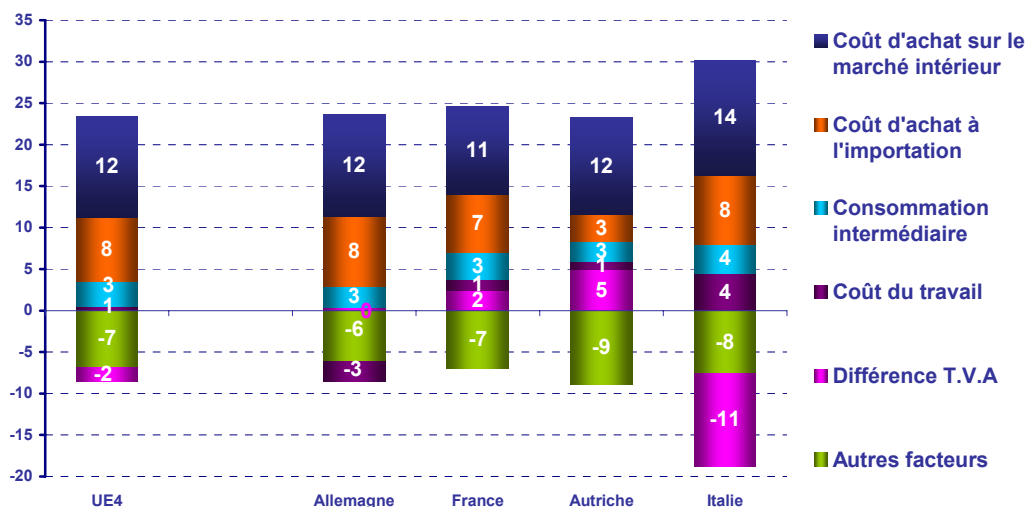
La décomposition de l'îlot de cherté qu'est la Suisse fait apparaître qu'en Allemagne, France, Autriche et Italie, les prix moyens à la consommation dans le commerce de détail sont, par rapport à la Suisse :

- inférieurs de 12% du fait de coûts moins élevés pour l'achat de biens sur le marché intérieur ;
- inférieurs de 8% du fait de coûts moins élevés pour l'achat de biens à l'importation ;
- inférieurs de 3% du fait de coûts moins élevés pour les consommations intermédiaires ;
- inférieurs de 1% du fait de coûts moins élevés pour le travail ;
- supérieurs de 7% du fait de taux plus élevés de taxe sur la valeur ajoutée.

Cette déduction d'effets sur les prix ne constitue pas une prévision de baisses de prix futures en fonction de modifications partielles des conditions cadres. En effet, le changement d'une partie des conditions cadres entraînerait probablement la modification de l'ensemble de la structure des coûts. La libéralisation de l'achat international de biens pourrait par exemple entraîner une augmentation de la part des coûts des marchandises importées par rapport à l'ensemble des achats de biens, en dépit de la baisse des prix d'achat à l'importation. Il en découlerait de nouveaux effets sur les prix à la consommation, effets qui n'ont pas été quantifiés dans le cadre de cette étude.

Fig. 37 : Décomposition de l'« îlot de cherté » (2)

2005, contribution à la différence des prix à la consommation par rapport au pays considéré, en points de pourcentage



Source : BAK Basel Economics

Exemple de lecture : La valeur inscrite dans les tronçons des colonnes indique en points de pourcentage la part du facteur de coût en question à la différence des prix à la consommation entre la Suisse et les pays voisins. Une valeur positive indique que le facteur considéré contribue à un renchérissement relatif des produits suisses. Ainsi, 12% de la différence de prix entre l'Allemagne et la Suisse se rapportent à des niveaux différents de coût d'achat de biens sur le marché intérieur.

Les effets sur les prix postulés dans le cadre de cette étude ne constituent pas des prévisions de baisses futures de prix, en fonction de diverses mesures de politique économique. Il s'agit plutôt de mettre en relief le degré d'importance de différentes options de politique économique, dans la perspective d'élaborer quelques points forts de l'agenda de politique économique. L'analyse de la contribution des différents facteurs de coût à l'« îlot de cherté » indique à nos yeux que, dans l'optique de faire baisser les prix à la consommation, l'agenda de politique économique ne peut pas se résumer à la libéralisation des achats de biens au niveau international. Il s'agit plutôt de mettre en œuvre une politique équilibrée et généralisée de libéralisation. Cette démarche inclut aussi – et surtout – la libéralisation du secteur intérieur suisse, comme l'indiquent les résultats de notre analyse. Dans ce contexte, les mesures de politique économique visant à faire baisser le niveau des prix en Suisse concernent les axes suivants :

Libéralisation du secteur intérieur suisse

Environ 12% des différences de prix avec l'UE4 se rapportent au coût plus élevé d'achat de biens sur le marché intérieur, tandis que 3% sont dus à un coût supérieur de consommation intermédiaire. Il apparaît donc que la libéralisation du marché intérieur doit être un élément central en vue d'une politique de baisse des prix à la consommation. La perspective de libéralisation du marché intérieur concerne d'abord le secteur agricole, dont le niveau élevé des prix à la production exerce un impact direct (achat de biens dans le secteur agricole) et indirect (par le biais de l'industrie alimentaire) sur les prix du commerce de détail. La libéralisation s'impose en outre dans le secteur de l'énergie, dont les prix plus élevés se répercutent dans le commerce de détail en tant que tel, mais aussi dans nombre d'autres branches qui connaissent de ce fait des

coûts supérieurs – en comparaison internationale – et donc, en règle générale, des prix plus élevés à la production. Dans ce contexte, il est utile de rappeler qu'il s'agit de mettre en œuvre une orientation libérale pour l'ensemble des réglementations des marchés de produits, dans tous les secteurs.

Renforcement général du libre-échange

Outre la libéralisation du marché intérieur, le renforcement du libre-échange constitue un axe important pour une politique économique de baisse des prix à la consommation. Dans ce domaine, il convient d'opter pour une libéralisation générale du marché intérieur et donc de renforcer le libre-échange à tous les niveaux. Les points forts d'un tel agenda de politique économique pourraient être la poursuite de la libéralisation du secteur agricole, l'introduction du principe Cassis de Dijon et la révision du droit des brevets – du moins pour les produits importants pour le commerce de détail. Un autre champ d'action réside dans la nécessité d'empêcher les ententes verticales anticoncurrentielles à travers une politique de concurrence efficace.

Regroupement des mesures

Dans certains domaines, le regroupement des mesures peut en outre constituer un avantage, car il réduit les coûts d'adaptation qui incombent aux acteurs du marché. Une introduction simultanée du principe Cassis de Dijon et de la révision du droit des brevets pour les produits du commerce de détail permettrait ainsi l'adaptation des systèmes de logistique aux nouvelles conditions cadres en une seule étape. De plus, le regroupement de plusieurs mesures susciterait probablement un impact plus positif et dynamisant sur le climat de la concurrence qu'une introduction en étapes espacées dans le temps.

6 Bibliographie

Avenir Suisse (2006a)

« *Des frontières hors prix* », mars 2006.

BAK Basel Economics (2006)

« *L'importance du commerce de détail pour l'économie suisse* », étude sur mandat de la Communauté d'intérêt du commerce de détail suisse (CI CDS), mai 2006.

Balastèr/Elias (2006)

« *L'évolution de la concurrence dans le commerce de détail suisse* », La vie économique 6-2006, p.4-9.

Daepf, M.(2005) :

« *Zur Taxe Occulte in der Mehrwertsteuer* », Administration fédérale des contributions, ESTV Arbeitspapier, janvier 2005.

Département fédéral de l'économie

« *Importations parallèles et droit des brevets* »,

<http://www.evd.admin.ch/evd/dossiers/parallelimporte/index.html?lang=fr>

Eichler, M. et al. (2002)

« *Les différences de prix entre la Suisse et l'UE par branche économique* », Rapports sur les structures économiques, SECO, n° 21, Berne, 2003.

Eurostat/OCDE (2006) :

« *PPP Manual* »

http://forum.europa.eu.int/Public/irc/dsis/palojpi/library?l=/methodological_papers

Nathani, C., M. Wickart, R. Oleschak et R. van Nieuwkoop (2005) :

« *Estimation of a Swiss Input-Output Table for 2001* ». Technical Report, Draft Version as of 28.11.2005. ETH Zürich.

OCDE (2006) :

« *OECD Tax Database* »,

http://www.oecd.org/topic/0,2686,en_2649_37427_1_1_1_1_37427,00.html

Office fédéral de la statistique (2006)

« *Le nouvel indice suisse des prix à la consommation : décembre 2005 = 100. Aperçu des méthodes et pondération 2006* ». Neuchâtel, février 2006.